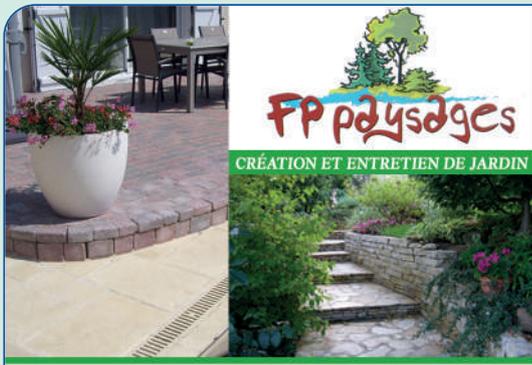


Bulletin municipal **Toucy**

Tirage 1850 - Distribué gratuitement

MAI 2023 - n°128





FP paysages
CRÉATION ET ENTRETIEN DE JARDIN

Terrassements
Maçonnerie paysagère
Clôtures
Mouvements d'eau
Tontes ponctuelles et annuelles

18 Chemins Ronde - 89130 TOUCY/FONTENOY
03 86 74 00 63 - www.fppaysages.fr

Retrouvez nos conseillers à
Toucy
1 rue Philippe Verger
03 86 44 29 50

BANQUE POPULAIRE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



www.bpbfc.banquepopulaire.fr

BPEFC - SA Coopérative à Capital Variable - 14 bd de la Trémoille
BP 20810 - 21008 DIJON CEDEX - 542 620 352 RCS DIJON

HD ENTRETIEN AUTOMOBILE



EURO REPAR
CAR SERVICE

MÉCANIQUE TOUTES MARQUES - CARROSSERIE
NETTOYAGE INTÉRIEUR VÉHICULE

DÉPANNAGE TOUTES DISTANCES
18 Boulevard Pierre Larousse
89130 TOUCY
03 86 44 11 99 - 06 74 17 50 79

ENTREPRISE DE BATIMENT

SAS TAUPIN

ZA Route de Moulins sur Ouanne
89130 TOUCY



Régistrez-vous!
facebook



QUALIBAT

Tél.: 03 86 44 05 25 www.sas-taupin.com

my Food

KEBAB • PIZZAS • BURGERS • SALADES

03 86 44 47 86
50, Boulevard Pierre Larousse 89130 TOUCY

Tony Pizza

MARDI Mézilles
MERCREDI Pourrain
JEUDI Parly
VENDREDI Pourrain
SAMEDI Toucy
DIMANCHE Toucy

Tél 06 36 82 59 56
f Tony Pizza Toucy



D'services plus
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
Installation / Rénovation
Dépannage
Aménagements intérieurs & extérieurs

David CHALIER
89130 TOUCY

06 26 81 86 77
dsptoucy@gmail.com



LA BOUTIQUE
Prêt à Porter
Hommes - Femmes
Accessoires

13 rue Philippe Verger 89130 Toucy - Tél. 03 86 45 28 70



A.S.E.P.
ASSITANCE - SERVICE - ENERGIE - PUISAYE

Plomberie - Chauffage
Electricité - Installations
Entretien - Dépannage - Ramonage
Assainissement

6 Le Vernoy 89130 TOUCY
03 86 74 33 65
asep3@wanadoo.fr




ALU GUTADER
Fabricants en Puisaye

Vérandas
Fenêtres • Volets
Stores • Portails...

Conception - Fabrication - Pose...

(face à la gare)
ROUTE DE FONTAINES 89130 TOUCY
03 86 44 14 39 - Fax 03 86 44 19 39
E-mail : alugutader@wanadoo.fr



GARAGE MORISOT
Entretien, réparation véhicules
automobiles, diagnostic,
poses accessoires,
carrosserie, peinture.

06 47 62 98 48

395, rue du Général de Gaulle (Route d'Avallon)
89130 TOUCY

OPTUM CVX
LA SOLUTION
OPTIMALE EN 270
ET 300 CH




UNE NOUVELLE
RÉFÉRENCE AU CHAMP
COMME SUR LA ROUTE

et ses agents

TOUCY - Route de Joigny 03 86 44 00 77
VENOY - Sortie A6 Auxerre Sud 03 86 44 00 19
Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc 03 86 75 11 14
Ets Boblin Michel - Bray S/Seine 01 60 67 14 16

À VOS MESURES
LES FERMETURES QUI DURENT



30, rue Paul Defrance
89130 TOUCY
03 86 45 29 79

DIMITRI CHEVEAU
JOËL BARBIER

contact@avosmesures.pro • www.a-vos-mesures.com










Mot du Maire

SOMMAIRE

Dans le rétro

Accueil des nouveaux arrivants	4
Séjour au ski des élèves de l'élémentaire	4
Reprises des animations par Toucy Animations.....	5

Actualités

Comptes 2022 et budget 2023	6
Réouverture du camping	9
Chemin le long de l'Ouane.....	10
Travaux en ville.....	10
Réseau ERRE	11
Départ et arrivée à la commune.....	12
Pour un été en toute quiétude : les bons geste	13

Demain chez nous

Handy Arts	14
Animations du 13 juillet	14
MusiqueS pour tous.....	15
Festival Low Tech	16
L'été à la pyramide du loup.....	16
Toucy Storic	17
Forum des associations.....	17

Vie Municipale

Urbanisme	18
Etat Civil.....	20
Michel Gras nous a quittés.....	20
Compte rendu du conseil.....	21

La photo de la page de garde nous présente l'entrée du camping des 4 merlettes de Toucy qui vient de rouvrir le 2 mai avec un nouveau mode de gestion. En l'absence de candidatures pour la gérance de ce site, nous avons choisi la marque Camping-Car Park pour en assurer le fonctionnement. Avec ses aires stabilisées, les camping-cars auront accès à ce site toute l'année. Les tentes et caravanes, ne disposant pas de leur propre sanitaire, y auront accès de Pâques aux 1ers jours d'octobre. Dès le 1^{er} jour, des camping-cars sont venus s'y installer.

Traditionnellement une partie du Bulletin Municipal du printemps est consacré aux Comptes Administratifs de la commune de l'année écoulée. Vous trouverez dans ce numéro les dépenses d'investissement qui se sont élevées à 326 537,56€ pour des recettes à 1 052 588,50€, alors qu'en fonctionnement, les dépenses réelles atteignent 2 518 385,18€ pour 2 844 922,74€ en recettes.

La direction Générale des Services a changé puisque Martine MICHAUT a fait valoir ses droits à la retraite après 14 années à la mairie où elle a accompli avec rigueur un travail remarquable. Nous lui souhaitons une longue et belle retraite. Pour la remplacer, Nicolas GUILLON, qui nous vient de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), a pris ses fonctions de DGS (Directeur Général des Services) et DRH (Directeur des Ressources Humaines) au 1er novembre 2022. Il s'investit remarquablement dans ses fonctions qui sont toutes nouvelles pour lui.

Madame Annie LOUIS, qui a occupé le poste de secrétaire à l'Etat Civil, aux passeports et Cartes d'identité, aux budgets annexes et à l'accueil pendant 25 ans, a de nombreux projets dans sa nouvelle vie puisqu'elle a également fait valoir ses droits à la retraite. A elle aussi, nous souhaitons une excellente retraite. Elle est remplacée dans ses fonctions par Sandrine CHAMBAULT, une toucycoise d'origine.

Vous trouverez également dans ce numéros les manifestations sportives et culturelles programmées pour cet été. Comme vous pourrez le constater, elles seront nombreuses grâce aux nombreuses associations très actives sur notre commune et je les en remercie.

En attendant de vous rencontrer lors de ces prochaines festivités, bonne lecture à toutes et tous.

Mairie de Toucy

Place de la Mairie - BP36
Horaires : lundi mardi vendredi
8h30-12h et 14h-17h30
mercredi jeudi
8h30-12h et 14h-16h
et samedi 9h-12h.
E-mail : mairie.toucy@wanadoo.fr
Site : www.ville-toucy.fr
Tél. : 03 86 44 28 44 - Fax : 03 86 44 28 42

Photos couverture : B. Mameron
Impression Voluprint Auxerre - 23010068

Le Maire
Michel KOTOVTCHIKHINE.



ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le 20 février dernier, après plusieurs années de mise en parenthèse à cause du Covid, la municipalité a pu renouer avec sa soirée d'accueil des

nouveaux arrivants. Compte tenu du délai sans cette manifestation, le nombre de participants était plus conséquent et la réception n'a pu se

tenir dans la salle des mariages de la mairie mais à la Halle aux Grains. De ce fait, le Maire a dû aussi modifier sa présentation de la ville ne pouvant faire l'historique de la salle des mariages et des bustes des personnages comme Pierre Larousse ou M Hollier-Larousse pour introduire sa présentation mais s'est adapté pour présenter l'historique de la ville, son histoire, son actualité, les actions en cours, les associations... une information riche et un échange avec les participants venus nombreux qui a pu se prolonger autour du verre de l'amitié proposé à la fin de cette belle soirée.

Bruno Mameron,
Adjoint au Maire.



SÉJOURS AU SKI DES ÉLÈVES DE L'ÉLÉMENTAIRE

Chers Toucycois,

Nous sommes allés en classe de neige en Savoie, à Arêches-Beaufort, du 15 au 20 janvier dernier.

En arrivant, vers midi, il n'y avait pratiquement pas de neige mais elle s'est mise à tomber 15 minutes plus tard pendant que nous pique-niquions dans une salle. Il est tombé au moins 80 cm en 3 jours.

Nous avons skié 4h par jour, fait de la luge, des jeux dans la neige ... Nous avons marché tous les jours.

Nous avons fait le traditionnel pique-nique face au Mont-Blanc

Nous avons découvert d'autres montagnes : le Grand Mont, la Pierra Menta avec sa légende et sa cé-

lèbre course.

La légende dit qu'un géant, en colère, a mis un coup de pied dans la montagne. Un morceau s'est alors décroché et a atterri en formant la Pierra Menta, montagne qui a la forme d'une dent.

La course est une compétition internationale de ski alpinisme de 4 jours consécutifs.

Nous avons skié sur une piste nommée « les bonnets rouges » en souvenirs des prisonniers qui autrefois travaillaient là, dans des mines d'argent, et qui portaient des bonnets rouges pour être repérés.

Chaque soir nous avons une veillée, la dernière était la boum. Nous avons dansé, mangé quelques

bonbons, bu du sirop avant d'aller nous coucher pour la dernière nuit.

Le lendemain matin, nous avons visité la fromagerie coopérative dont la spécialité est le Beaufort. Puis, après avoir déjeuné au centre, nous avons repris la route.

Nous sommes revenus avec plein de beaux souvenirs et nous sommes maintenant tous capables de descendre des pistes vertes, bleues et rouges pour certains.

C'était merveilleux.

Merci et on espère que les autres élèves auront la chance de vivre la même expérience.

Les élèves de CM2 de l'école élémentaire Hollier-Larousse.



LES ANIMATIONS REVIENNENT



Le printemps est de retour et les activités de Toucy Animations reprennent. Vous l'avez constaté, les décorations pascales égayent de nouveau les rues du centre toucycois. Le 1^{er} avril marquait également le retour des marchés d'été avec l'organisation du BEAU MARCHÉ.

Si les chevaux, restent les « stars » de la journée, tant le matin avec



une présentation sur le pâtis que l'après-midi dans les rues du centre-ville, la présence de bovins, grâce aux jeunes agriculteurs, qui étaient venus avec des cochons, a agrémenté cette belle journée du Beau Marché ; caprins et ovins étaient également présents.

Toucy Animations tient à remercier les éleveurs, qui ont déplacé leurs animaux malgré les contraintes sanitaires que cela représente. L'aviculture n'a cependant pas pu être présente cette année encore, du fait des arrêtés luttant contre la grippe aviaire.



Saluons avec un clin d'œil particulier, la présence des pêcheurs et leurs truites, en ce 1^{er} avril !!!

L'après-midi a de nouveau été l'occasion d'admirer les chevaux, et le travail de Maud RAGON (dont le remarquable investissement a offert un défilé de toute beauté) ainsi que Martial DOUMEYROU président du syndicat des éleveurs pour sa présentation.

Le défilé avec, en tête, son garde champêtre, suivi des Pétochons, des Mécaniques Ouannaises, les trompes du Rallye de Puisaye, des vélos anciens « la Voix du Vélo » aura su éviter les averses pour ravir les spectateurs.



Toucy Folie's, nouvelle association des commerçants toucycois, a proposé en fin d'après-midi, un buffet de produits locaux, qui a trouvé son public. Merci à elle.

A vos agendas :

En alternance avec les apéro-concerts de Toucy Folie's, Toucy-Animations vous proposera :

- le jeudi 13 juillet, à partir de 19 heures, un apéro-concert avec l'orchestre Celtifort'Air avec petite restauration. Puis la commune vous invitera à une retraite aux flambeaux en attendant le feu d'artifice autour de l'étang et un DJ clôturera cette soirée.
- le samedi 12 août, au parc de la Glaudonnerie, un apéro-concert avec le groupe « Années 60 » de notre ami, François MILLE.

**Le Secrétaire de Toucy-Animations,
Joël DEMONT.**





MARTEAU Samuel

LAMIER - PLATEAU FLEAUX
EPAREUSE

Les Grands Guyon 89130 LALANDE

06.83.25.85.01





Ets. LAGARDE

Charpente Couverture

Extensions Terrasses Portes de grange

contact@manulagarde.com 89130 TOUCY






Chaussures - Pantouffles
Homme - Femme - Enfant
Pieds sensibles

Mardi - Mercredi - Jeudi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 19h00
Vendredi : 9h00 - 19h00 et Samedi : 8h30 - 18h00

10 rue Lucile Cormier 89130 TOUCY

Entre Lacets
Tél. 03 86 44 05 64

COMPTES 2022 ET BUDGET 2023

L'an passé, nous avons présenté une situation que j'avais alors qualifiée de :

« raisonnables mais sans grande marge de manœuvre ».

Force est de constater que nous ne nous sommes pas trompés et que malheureusement les marges ne se sont pas du tout élargies. Nous sommes maintenant un peu plus d'un an après le début de la guerre en Ukraine et le budget ressent pleinement les effets de la crise notamment au niveau du coût des énergies. Cette augmentation a divisé par deux la capacité d'autofinancement de la commune nous obligeant à revoir l'ensemble des projets que nous avons inscrits dans le projet pluriannuel d'investissement. Ainsi, nous étudions chacun de ces projets en évaluant les coûts futurs. Le projet de réhabilitation de la mairie, de la maison sœurs, du dojo et de la salle polyvalente comprend un volet énergétique prépondérant. Les délais supplémentaires restent un passage obligé pour une gestion efficiente des deniers publics.

La situation économique a aussi retardé la date de mise en service de l'éclairage public à LED car les approvisionnements en matériels se sont allongés. Le projet devrait être totalement terminé à la rentrée avec la possibilité de piloter au plus juste la durée d'éclairage et l'intensité des points lumineux pour optimiser les économies d'énergie. Dans ce projet, Nous avons validé un avenant concernant l'éclairage

du terrain d'honneur de football, qui permet désormais aux hélicoptères du SAMU d'atterrir. Au final après un premier versement de la moitié du coût sur 2022, nous allons solder cet investissement en 2023 avec un coût pour la commune de 355 802 euros.

Des obligations environnementales ont conduit au report du projet de construction du centre aquatique avec un premier coup de pelle prévu cette fois-ci le mois prochain. Ce projet qui est porté par la communauté de communes fait l'objet d'un fonds de concours de la commune à hauteur de 700 000 euros. Nous avons anticipé ce montant depuis 2017 en provisionnant 50 000 euros par an. Nous avons donc contracté l'an passé un emprunt afin de compléter ce fonds de concours et afin de financer le passage de l'éclairage public en LED. Nous avons d'ailleurs anticipé cet emprunt de 800 000 euros afin de bénéficier de taux historiquement bas juste avant que la courbe ne s'inverse pour limiter l'impact financier autant que faire se peut.

2022 aura été une année délicate et 2023 ne s'annonce pas plus facile au niveau financier. Pour autant, cette année nous continuons de garder un budget significatif pour la voirie et investissons sur des projets importants notamment pour la réouverture du camping (effective le 2 mai), la sécurisation des écoles (maternelle, élémentaire et lycée/collège) et du renouvellement du matériel comme un tracteur tondeuse.

Certes les besoins sont importants et les projets sont nombreux. Certains peuvent ne pas comprendre pourquoi telle ou telle chose n'est pas réalisée et d'autres s'interrogent sur la vision d'avenir de municipalité. A tous ces administrés, je peux garantir que notre réflexion et notre vision restent articulées autour d'un projet pluriannuel d'investissements tout en s'adaptant à un environnement plus que mouvant et à des moyens loin d'être extensibles, en restant attentif au niveau d'endettement qui doit rester soutenable.

« Pragmatisme, efficacité et recherche d'économie » est notre leitmotiv sur chaque dépense engagée par la commune.

Enfin, comme l'an passé, les taux des impôts locaux, seules ressources modulables la commune, n'ont pas été augmentés et resteront inchangé afin de ne pas aggraver les difficultés des ménages et pour ne pas ajouter à l'augmentation de l'assiette.

Les chiffres présentés dans les deux pages suivantes sont une synthèse des données financières et budgétaires. Je les qualifie à nouveau de raisonnables mais cette fois sans marge de manœuvre. Nous allons continuer de rechercher des solutions pour faire aboutir les différents projets pour notre ville de Toucy.

Bruno Mameron
Adjoint au Maire

un **Déjeuner**
sur l'**Herbe**

Magasin de
Producteurs bio

8, rue Paul-Bert 89130 TOUCY
Tél./Fax : 03 86 44 02 59
mag.prodbio@gmail.com

SARL AMBULANCES

URGENCES
SANTÉ
ASSISTANCE

Successeur Hurie

8 rue du Pâtis - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 06 87 - Fax 03 86 44 23 80
Mail : ambulanceusa.toucy.89@gmail.com

CREAT' TISS

Lissage français
- 20 ans = - 20%

Horaires : Mardi 9h-12h/14h-18h
Mercredi 9h-12h/14h-17h
Jeudi 9h-12h/14h-18h30
Vendredi 9h-18h30 • Samedi 9h-15h

8 rue Philippe Verger 89130 TOUCY
03 86 74 39 57
creattiff.celine@gmail.com

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Votés le 29 mars 2023, les comptes de l'année 2022 sont à mettre en perspective. En considérant l'intégralité des agrégats financiers, à savoir le solde des résultats des années précédentes et les dépenses reportées sur 2023, le résultat global est de seulement 253 246,78 €. Ce montant sera absorbé par la hausse des coûts d'achat, notamment l'électricité, et la hausse des prix du BTP.

Dépenses de fonctionnement 2 520 843,38 €

En hausse de 1,1% par rapports aux comptes 2021, les achats et l'entretien des bâtiments et de la voirie ont été particulièrement suivis en raison de la conjoncture économique.

Dépenses d'investissement 488 816,28 €

Le remboursement des emprunts est de 210 713,60 €. L'autre montant significatif est le premier versement pour la rénovation de l'éclairage public en LED (166 426,83 €)



Recettes de fonctionnement 2 844 922,74 €

Les recettes sont constituées des impôts locaux, des dotations de l'Etat, des produits des services et du domaine public, ainsi que des subventions reçues.

Recettes d'investissement 1 541 404,78 €

Un emprunt de 800 000 € a été contracté pour financer l'éclairage public et le fonds de concours pour le centre aquatique. Des reliquats de subventions ont été reçus.

BUDGET 2023

Le budget de l'année 2023 a été voté le 12 avril 2023. Un budget communal est une prévision et contient l'intégralité des informations prévues par la réglementation. Il est composé de dépenses réelles (donc payées), de dépenses d'ordre budgétaire (opérations comptables sans flux financier) et des reports des résultats antérieurs. Le budget communal est une feuille de route et au quotidien, des décisions sont prises pour maîtriser les coûts et trouver des ressources..

Dépenses de fonctionnement 3 133 300 €

Le poste de charges le plus impacté est celui des dépenses énergétiques (électricité, gaz et carburant) avec une hausse estimée à 116 000 €. En effet, le contrat de fourniture d'électricité prend fin et la commune doit contracter au prix du marché.

Dépenses d'investissement 1 468 660 €

Près de la moitié de ce montant, soit 700 000 €, est dédié à la construction du centre aquatique, projet structurant pour le territoire, porté par la Communauté de Communes.



Recettes de fonctionnement 3 133 300 €

Le conseil municipal n'a pas modifié les taux des impôts locaux. Toutefois, la commune bénéficie de la hausse des bases des valeurs locatives (+7,1%).

Recettes d'investissement 1 468 660 €

Elles sont constituées de l'autofinancement et des subventions attendues. Aucun emprunt n'est envisagé.



5 place de la république 89130 TOUCY
03 86 44 29 85

18 Coiffure
Stéphanie REB
Coiffure mixte
Massages du cuir chevelu
18 rue Arrault
89130 TOUCY
03 86 44 06 68

Jean-Sébastien CITRAS
SERRURERIE - FERRONNERIE

PORTAILS FER OU ALU - AUTOMATISMES
FENETRES PVC - VOLETS ROULANTS -
VOLETS BATTANTS ALU
PORTES DE GARAGE - STORES

ZA les Hates du Vernoy 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 06 47 - serrurerie.citras@orange.fr

Ocre Esthétique
GUINOT
• Détente et bien-être • Minceur
• Soins visage et corps **techniSPA**
• Epilations
• SPA-Pédicure
• Onglerie
• Forfait mariées
5, rue Paul-Bert - TOUCY
03 86 44 12 25
www.ocre-esthetique.fr

CAVE DE TOUCY
660, Avenue du Général de Gaulle - 89130 TOUCY
Tél. : 03 86 44 20 20 - cavedetoucy@orange.fr

Chaussures - Pantoufles
Homme - Femme - Enfant
Pieds sensibles
Mardi - Mercredi - Jeudi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 19h00
Vendredi : 9h00 - 19h00 et Samedi : 8h30 - 18h00
10 rue Lucile Cormier
89130 TOUCY
Entre Lacets
Tél. 03 86 44 05 64

LIBRAIRIE JOFAC
Papeterie - Presse - Jouets
10, Rue Paul-Bert - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 04 36 - librairiejofac@sfr.fr

Nathalie Métier
TAPISSERIE
DÉCORATEUR
SIÈGES - RIDEAUX
17, rue Lucile Cormier 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 07 58 - www.nathalie-metier.fr

Chez Chantal
MERCERIE
MAROQUINERIE
CHAPELLERIE
LAINE BERGÈRE DE FRANCE
20, Rue Lucile Cormier
89130 TOUCY - Tél. 03 86 44 20 44 DÉPOT PRESSING

TAXIS
FALTINAN Alain
12, Place Genêt - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 80 64

Le Délice des Galets
RESTAURANT
7, place de la république 89130 TOUCY
03 86 44 83 67
midi et soir du mercredi au dimanche
ledelicesgalets@gmail.com

SARL
BRAGUE SEBASTIEN
CASSINA CYRILLE
ALADIN
Achats et ventes de meubles anciens - Ebénisterie
Estimations - Successions - Antiquités - Brocante
15-17, rue du pont Capureau - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 10 90 - Mob. 06 86 45 33 65
cyrille.cas@wanadoo.fr

Entreprise **Jacky BAILLY**

PEINTURE VITRERIE

- REVÊTEMENTS SOLS & MURS
- RAVALEMENT DE FAÇADE
- DÉMOUSSAGE DE TOITURE
- ISOLATION LAINE SOUFLÉE

03 86 45 58 54 • 06 27 17 08 04
TOUCY • SAINT-SAUVEUR
bailly.peintures@orange.fr



BRICO MARCHÉ
Pouvoir tout faire **Moins cher**
Bricolage Matériaux
Décoration Jardinage et Animalerie
TOUCY Route d'Avallon
Z.A. les Hâtes du Vernoy
Tél. 03 86 44 87 50

Merci à tous nos annonceurs anciens et nouveaux qui ont permis la parution de ce bulletin.
Nous vous encourageons vivement à leur témoigner votre confiance.

RÉOUVERTURE DU CAMPING DES 4 MERLETTES



Après plusieurs années compliquées, le camping de Toucy a de nouveau ouvert ses portes début Mai.

La gestion du camping est dorénavant confiée à la société Camping Car Park, 1^{er} réseau d'aires d'étapes et de services en Europe, accessibles 24h sur 24 et 365 jours par an.

La commune a souhaité dynamiser le camping des 4 Merlettes qui jouit d'atouts touristiques intéressants (proximité de la base de loisirs, un environnement calme et verdoyant ... et bientôt un centre aquatique).

Nous avons donc retenu le concept « Camping de mon Village » pour transformer notre camping municipal et lui donner un nouveau souffle :

- **Simplifier** la gestion du camping et pérenniser son fonctionnement
- **Créer** une offre d'accueil pour les camping caristes toute l'année et les campeurs en saison haute
- **Générer** des recettes complémentaires pour la commune et le commerce local
- **Apporter** des services supplémentaires (bornes électriques, Wi-Fi)
- **Garantir** la sécurité des usagers du camping

Mais avant cette ouverture, il était nécessaire de réaliser certains travaux en régie :

- ajout de 5 bornes électriques,

- réalisation de 5 emplacements stabilisés,
- numérotation des 48 emplacements,
- automatisation de l'éclairage des sanitaires et passage en Leds,
- mise en peinture des bâtiments,
- etc.

Sans compter des travaux de génie civil pour recevoir les équipements fournis par Camping Car Park comme l'accès sécurisé au site ou encore la borne de vidange des campings cars.

Nous remercions vivement les services techniques pour leur réactivité et leur implication dans le projet.

Le camping est maintenant fin prêt pour accueillir toute l'année des campings cars et des vans, des caravanes et tentes en saison haute.

DUBOIS Jean Michel
Délégué voirie et fleurissement



TOUCY

235 avenue Général de Gaulle
03 86 44 24 24

CHEMIN LE LONG DE L'OUANNE

C'est quoi la ripisylve ? C'est un ensemble de...

... venez découvrir la suite de la réponse en parcourant les berges de l'Ouanne où 5 panneaux ludiques sont disséminés dans la verdure. Ils vous informeront sur la faune et la flore présentes dans les prairies humides des bords de rivière.

Vous aurez peut-être la chance d'apercevoir à la dérobée un martin-pêcheur plongeant sur un banc d'alevins ou une couleuvre à collier lézardant sur une souche d'aulne. Vous pourrez aussi apercevoir en fin



de parcours un ancien moulin à tan. Le départ du sentier se trouve derrière les terrains de tennis du Pâtis.

Pour des raisons environnementales, le cheminement n'est pas stabilisé, il est donc préférable de le parcourir par temps sec (ou avec des bottes).

Ce projet est l'aboutissement d'une collaboration avec les participants suivants :

- La Ville de Toucy
- Mme Mauduit (propriétaire du moulin de Barnaud)
- Les Cheffes de projet de la CCPF
- Le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne
- L'association d'études, de recherches et de protection du Vieux Toucy et ses environs

Gérard Piesyk, 1^{er} Adjoint



TRAVAUX EN VILLE

Aménagement du City stade

Suite à la création du City stade, un nettoyage derrière le tennis couvert a été réalisé par les agents municipaux ainsi que l'aménagement en terre et gazon autour du City stade puis vers les aires de jeux des enfants.

Des bancs, garage à vélos, garage à trottinettes et des poubelles de tri vont être installés dans les semaines qui viennent. La municipalité espère que cet endroit sera respecté de tous.

Étang

L'élagage des arbres autour de notre étang municipal était nécessaire. Des branches penchaient qui ne facilitaient pas la tonte ainsi que la pêche.

Après cette intervention réalisée par les agents municipaux, il reste encore de quoi se mettre à l'ombre.

Jean Michel DUBOIS
Délégué voirie et fleurissement



Terrain de boules

Le terrain de boules a subi un relooking également avec deux drainages, l'entourage en rondins de bois remplacés et la remise d'un sable fin en surface.

Cette réalisation a été faite en régie par les agents communaux.



VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : RESEAU ERRE



LA PREVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Si l'on veut éradiquer la violence conjugale, prendre en charge les victimes et condamner leurs « bourreaux » ne suffit pas.

Le violentomètre est un outil simple et utile pour « mesurer » si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violence.

Les 23 questions qu'il pose vous permettront de déterminer si votre relation est saine ou si au contraire elle est violente. Il est présenté sous forme d'une règle graduée colorée, qui rappelle ce qui relève ou non de violences.

- **en vert** les cas où votre relation est saine = **PROFITE**
- **en jaune et orange** les cas où vous devez être vigilant car vous êtes déjà face à une situation violente = **VIGILANCE, DIS STOP !**
- **en rouge**, les cas où vous êtes face à une situation dangereuse = **PROTEGE TOI ET DEMANDE DE L'AIDE**

Pour réduire et lutter contre ces violences intrafamiliales, l'association des maires ruraux de France a initié avec la Préfecture et le Conseil Départemental, l'action « Élu Rural Relais de l'Égalité » (ÉRRÉ).

Le Conseil Municipal de Toucy se mobilise et s'engage dans cette action en désignant 2 élues référentes : Mesdames Catherine RAVIER- LÉTENDART et Dominique ARNOULT.

Elles sont là pour **Écouter et Accompagner**.

La prévention, la sensibilisation et l'accompagnement de toutes les victimes sont une priorité pour lutter contre ces violences.

Afin de garantir la confidentialité des échanges, un courriel a été créé : erre.toucy@gmail.com

Il est également possible de déposer un courrier dans la boîte aux lettres de la mairie à l'attention de : ÉRRÉ, avec la mention « confidentiel ».

*Dominique Arnoult
et Catherine Ravier-Létendart*

3919

Numéro d'écoute national
anonyme et gratuit
24h/24 - 7j/7

EN CAS D'URGENCE

appelez le 17
ou par SMS le 114

Retrouvez les associations locales sur
www.maisonegalitefemmeshommes.fr

Le violentomètre



Où vous situez-vous ?

VERT, ORANGE ou ROUGE ?

Des repères pour identifier les situations malsaines ou dangereuses dans le couple, et trouver des personnes pour en parler.

RÉSERVEZ EN LIGNE LA CANTINE ET LA GARDERIE !

A compter de la rentrée de septembre 2023, un logiciel de réservation en ligne sera mis en place pour les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Depuis le site internet, les parents pourront gérer la réservation des repas de cantine pour leurs enfants ainsi que les créneaux de garderie (comprenant les activités périscolaires) le matin et/ou le soir. Une communication sera envoyée en fin d'année scolaire afin de préparer la rentrée de septembre.

BIENTÔT UN NOUVEAU SITE

Un nouveau site internet est en cours de création afin d'améliorer la communication communale et l'accès aux démarches administratives.

Les associations toucycoises bénéficieront des fonctionnalités de ce nouveau site pour communiquer, notamment grâce au fil d'actualité et la page dédiée aux associations. Des liens pourront être ajoutés pour les associations disposant de leur propre site internet ou d'une page Facebook.

DÉPARTS ET ARRIVÉES À LA COMMUNE

Changement de Directeur Général des services :

Départ de Martine Michaut

Martine Michaut notre Directrice Générale des services a décidé de faire valoir ses droits à la retraite. Certes, même si cette retraite est bien méritée, nous aurions préféré qu'elle fasse durer le plaisir un peu plus longtemps. Mais pour cette femme active, voire même très active, les projets pour sa retraite étaient déjà bien identifiés et pas de risque de s'ennuyer : jardinière devant l'éternel, sportive accomplie avec plusieurs Dan sur sa ceinture noire de karatéka et avec toujours des projets dans le domaine, grand-mère gâteaux... autant de motivations contre lesquelles nos argumentations pour la faire continuer un peu ne pouvaient qu'échouer ! Nous voyons donc partir une grande professionnelle, impliquée, consciencieuse, opiniâtre et avec un sens du service public que l'on ne peut que souligner encore et encore. Martine, merci pour ces années passées au service de notre collectivité et de nos administrés. Cela n'aura pas toujours été facile mais avec une directrice des services comme toi à la

barre, la commune ne pouvait pas s'échouer. Nous te souhaitons tous une heureuse et longue retraite et nous n'ajoutons pas active car nul doute qu'elle le sera.

Arrivée de Nicolas Guillon

Une des dernières missions de Martine a été de rechercher avec les élus son successeur à la tête des services de la commune de Toucy. Elle ne souhaitait pas partir sans s'assurer de passer la main à quelqu'un qui saurait continuer à gérer efficacement les services et affaires de la commune. Après des recherches et des entretiens, c'est dans un consensus que nous avons procédé au recrutement de Nicolas Guillon. Nicolas nous vient tout droit des services de la DGFIP (Impôts). Grand professionnel de la gestion et des comptes publics qui n'ont aucun secret pour lui, il a aussi de très nombreuses cordes à son arc que ce soit des compétences ou des qualités personnelles qui permettent de penser que c'est le Directeur Général des Services idéal qu'il faut

pour notre commune. C'est pour lui un tout nouveau départ avec un gros challenge. Mais une chose est sûre, il ne pourra pas s'ennuyer et il n'y a aucun risque de ronronner à ce poste tant les sollicitations sont nombreuses, les attentes fortes et les défis importants et c'est visiblement ce qu'il souhaite. Bienvenue à lui et pleine réussite car la sienne sera aussi la nôtre.



Changement au secrétariat :

Départ d'Annie Louis



Vous l'avez forcément rencontrée en venant en mairie, calme, discrète et efficace, elle savait vous renseigner sur de nombreux champs d'interventions. Elle aura passé à ce poste dans notre collectivité 25 ans de bons et loyaux services, comme il est coutume de dire, avant de faire valoir ses droits à la retraite en ce début de printemps. Une retraite bien méritée et visiblement aussi bien attendue par Annie qui a de nom-

breux projets pour sa nouvelle vie. Nous lui souhaitons plein de bonnes choses, qu'elle en profite pleinement et nous la remercions pour ces années au service des toucycoises et toucycois avec toujours le sourire...

Arrivée de Sandrine Chambault

Pour remplacer Annie, la commune a lancé une recherche et compte tenu du marché du travail dans le secteur des secrétaires de mairie nous savions la manœuvre compliquée. C'est aujourd'hui avec plaisir que nous vous présentons dans ce bulletin Sandrine Chambault, arrivée le 1^{er} mars, que vous pourrez dorénavant rencontrer au secrétariat de mairie. Vous retrouverez avec Sandrine des qualités personnelles que nous avons évoquées dans l'article précédent, un calme et un sourire à toute épreuve pour bien vous accueillir. Mais surtout vous découvrirez toutes ses compétences pour répondre à vos différentes attentes puisqu'elle vient tout droit de la mairie d'Appoigny où elle

exerçait précédemment. Toucycoise d'origine et habitante toute proche, elle a fait le choix de la proximité et c'est pour nous une grande chance de pouvoir la compter parmi nous au service de nos administrés.

Bruno Mameron
Adjoint en charge du personnel



Départ en retraite d'Agnès Monsinjon :



Le 1^{er} avril dernier (eh oui !) la directrice du périscolaire basée à l'école élémentaire a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée ! Depuis août 1995, Agnès a toujours servi les intérêts de la commune avec sérieux et professionnalisme. Embauchée tout d'abord en tant qu'agent,

elle a obtenu son BAFA en 1999 et a coiffé par la suite, plusieurs casquettes : animatrice du centre municipal de loisirs alors basé à l'école élémentaire, elle assure le poste d'Atsem en maternelle le matin et celui d'animatrice en « primaire » l'après-midi avant de devenir directrice du périscolaire de l'école Hollier-Larousse. Un grand nombre d'enfants a pu ainsi bénéficier de sa compétence inventive, créatrice et prolifique. Elle a accompagné avec patience et dévouement, rigueur et empathie, les enfants sans jamais refuser leur caractère quelque fois bien trempé ! Une parole réconfortante, une suggestion pour parfaire une œuvre, une gentillesse innée lui permettaient de résoudre le moindre problème et de désamorcer le conflit. Elle avait à cœur de pousser ses artistes à réfléchir afin d'améliorer, compléter, embellir la qualité de leur ouvrage pour qu'ils puissent se dire : j'ai fait de mon mieux et j'en suis fier. Cultiver l'estime de soi, savoir se valoriser dans

le but de prendre de l'assurance et de la confiance, tel était son fil conducteur. Ils ont été nombreux nos petits écoliers à s'attrister de son départ. Le binôme qu'elle formait avec Françoise était solide et elles se complétaient entre jeux de cour et animations d'intérieur. Une page se tourne et la nouvelle directrice, Natacha Kpombekou aidée de Rodolphe Bilcke, mis à disposition par convention avec la structure d'accueils de loisirs « les P'tits Larousse » ont pris leurs fonctions au retour des vacances de février. Nous leur souhaitons la bienvenue dans leur nouvel environnement.

Heureuse et longue retraite, Agnès ! Merci pour tout ce travail de vigilance et de sérieux sur lesquels nous avons pu compter sans défection tout au long de ces 28 années ! En espérant te croiser quelques fois dans les rues de notre ville. Bonne route...

Françoise FAU
Adjointe aux affaires scolaires

POUR UN ÉTÉ EN TOUTE QUIÉTUDE

Halte aux décibels

Certains travaux de jardinage et de bricolage sont très bruyants (tondeuses à gazon, tronçonneuses, scies électriques...)

Pour notre confort à tous un arrêté préfectoral du 20 juin 2005 fixe les heures d'utilisation :

- Du lundi au vendredi 8h30-12h et 14h-19h30
- Le samedi 9h-12h et 15h-19h
- Dimanche et jours fériés 10h-12h

Ne jouez pas avec le feu et attention aux barbecues :

Ne faites pas de feu n'importe où et n'importe quand, par tous les vents. Pensez à vos voisins et à la sécurité.

A noter : il est interdit de brûler tout déchet vert ou ménager dans son jardin.

Avec les beaux jours quoi de mieux que de se mettre en terrasse pour déguster quelques grillades, mais

pour autant il ne faut pas oublier que cela ne doit pas perturber ou gêner le voisinage. Par ailleurs, il ne faut pas « coller » un barbecue à la limite séparative de sa propriété mais 3 mètres sont préconisés. Un permis est obligatoire si le barbecue fait plus de 1.5 mètres et occupe plus de 2 mètres carrés au sol.

Les haies, trottoirs et bordures

Les haies, branches d'arbres et racines qui débordent sur les trottoirs ou sur la voie publique doivent être coupées à l'aplomb des limites de propriété.

L'entretien des trottoirs, des fils d'eau contigus aux habitations, incombe aux propriétaires ou aux locataires riverains, que les propriétés soient occupées ou non. Les trottoirs et caniveaux doivent être maintenus en bon état de propreté (enlèvement des mauvaises herbes et plantes) et libres de tout dépôt ou

détritus divers.

Nous rappelons à nos amis agriculteurs, qu'en cas de salissures importantes de la chaussée, il est impératif d'indiquer, par une signalisation adéquate, la dangerosité du lieu et de procéder à un nettoyage si cela s'avère nécessaire.

Nos amis les bêtes :

Merci aux maîtres citoyens qui ramassent les déjections de leur toutou.

Inutile de les laisser sur le trottoir. De toute façon, que ce soit du pied droit ou du pied gauche, marcher dedans n'a jamais porté bonheur. Ces déjections donnent une image négative de la ville, elles sont coûteuses pour la collectivité qui doit nettoyer mais aussi dangereuses pour les piétons et inacceptables en termes d'hygiène et de santé publique.

Bruno Mameron,
Adjoint au Maire.

FESTIVAL LES JEUDIS D'HANDY'ART

Organisé par la Ligue de l'enseignement entre mars et juin 2023, plusieurs jeudis par mois, l'association Handy'Art 89, le festival « Les Jeudis d'Handy'Art » propose des animations artistiques dans l'Yonne. Il était important que ces manifestations puissent être également proposées en zone rurale.

<https://www.epnak.org/les-jeudis-dhandyart-89-2/>



Handy Art est une association qui souhaite :

- Valoriser le travail créatif et artistique des personnes en situation de handicap
- Favoriser la mixité
- Leur permettre d'accéder aux espaces culturels du département
- Promouvoir la place des personnes en situation de handicap au sein de la société
- Développer des rencontres et échanges entre les organismes participants, les familles et les professionnels

Le 25 mai à Toucy, Halle aux Grains de 9h30 à 15h00 :

L'EXPO IDEALE est un concept qui se réinvente tout le temps. Pour participer à cette grande aven-

ture, la seule chose est de produire des œuvres et les accrocher, en s'inspirant des processus créatifs d'Hervé Tullet : tout est possible, c'est souple, rigolo et à géométrie totalement variable. Le travail d'Hervé Tullet est une invitation ludique à la création, où la surprise règne. Cette œuvre collective se fera, pour garder la symbolique de l'oreille, au rythme d'une musique. Lorsque la musique s'arrête, changement de couleurs, de dessinateurs, etc.). Pour tout type de public, drôle et très rythmé !

Virginie Jayet-Bregeault,
Déléguée générale

Gilles Demersseman,
Délégué aux associations et à la culture.
Ligue de l'enseignement de l'Yonne



ANIMATION DU MERCREDI 13 JUILLET 2023



De 19h30 à la nuit tombée - Parking des Tennis et Étang

19h00 - Apéro Concert

proposé par TOUCY ANIMATIONS avec **buvette et petite restauration** sur place et animé par **Celtifort'Air**

Suivi d'une **retraite aux flambeaux** pour attendre agréablement la tombée de la nuit.

Vers 23h00 - Grand feu d'artifice

tiré sur l'étang par la commune de Toucy (Ruggieri - La Billebaude Auxerre).

23h30 - DJ Set

sur le parking des tennis - **Buvette** proposée sur place par le Cercle de la Jeunesse Toucycoise



Au bazar d'Yonne
Découvrez la boutique des colis perdus !
 Shein Wish Tout est neuf !
 4 rue Arnauld 89130 Toucy - www.aubazardyonne.fr

Ocre Esthétique
 • Détente et bien-être • Minceur
 • Soins visage et corps • **techniSPA**
 • Epilations
 • SPA-Pédicure
 • Onglerie
 • Forfait mariées
 5, rue Paul-Bert - TOUCY
 03 86 44 12 25
www.ocre-esthetique.fr

CAVE DE TOUCY
 660, Avenue du Général de Gaulle - 89130 TOUCY
 Tél. : 03 86 44 20 20 - cavedetoucy@orange.fr

TOUCY, UN ÉTÉ TOUT EN MUSIQUES

« **Mettre de la vie, de la couleur musicale dans les rues et le cœur des gens, c'est ce qui motive les Michels** » (Elan Brass Band).

« **Permettre au public de découvrir ou redécouvrir ces artistes oublié.e.s par l'Histoire au moyen d'un théâtre accessible à tous. et laissant une grande part à la rêverie et à la contemplation** »

Fiona Fauchois, chanteuse à l'initiative du projet Sorelle, Cie 6-4-2.

« **Apporter la musique chez les gens et dans les communes reste notre ADN** », martèle Gilles Petitot, vice-président des Estivales de Puisaye.

Tout cela nous va fort bien, offrir un été rythmé, aux couleurs musicales variées, accessible à toutes et tous les Toucycois ainsi qu'à nos visiteurs saisonniers est l'objectif de la municipalité. Vous retrou-

verez l'ensemble des animations sportives et culturelles, les expositions, toutes les dates des « Apéro-concerts » (proposés par Toucy Animations et Toucy Folies), ainsi que le programme du 13 Juillet pour célébrer la Fête Nationale dans le Toucy Infos.

Très bel été à toutes et tous.

**Gilles Demersseman.
Délégué aux associations et à la culture.**

Le Week-End du 8 juillet

Bienvenue à la 1^{ère} FANFIEUTE.

L'Elan Brass Band, une fanfare, issue de la formation de nos écoles de musique de Puisaye et de Forterre nous propose de rencontrer des fanfares venues des 4 coins de France qui embraseront les rues de Toucy et vous feront danser jusqu'à ... *Un joyeux festival festif, convivial et bien sûr gratuit pour toutes et tous.*



Vendredi 04 Août 20h00

Spectacle Concert Sorelle, Eglise Saint-Pierre de Toucy.

A la suite d'une semaine de résidence d'artistes à Toucy, la compagnie 6-4-2 vous propose Sorelle, rencontre de la peinture d'Artemisia Gentileschi avec la musique de quatre de ses contemporaines... En filigrane, et entre chaque morceau, on découvre le destin de,

Francesca Caccini, Barbara Strozzi, Maddalena Casulana et Caterina Assandra, musiciennes qui ont lutté pour la reconnaissance de leur talent. Cinq artistes lyriques et un claveciniste mettent en scène ces femmes oubliées de l'Histoire, dans une scénographie tout en mouvement et en poésie.

Entrée libre, participations volontaires

Vendredi 18 Août 20h30

Estivales 2023

Tout comme les organisateurs, bénévoles et Amis des Estivales, nous nous réjouissons du retour à Toucy, après 10 ans d'absence, des Estivales de Puisaye pour le concert d'ouverture. C'est un concert inédit pour le festival qui nous sera présenté. Une Petite musique de nuit de Mozart résonnera entre les colonnes de l'Eglise Saint-Pierre pour démarrer un programme de rêve comprenant une création mondiale.



Une soirée toucycoise qui promet, à l'image d'une programmation du festival riche et enthousiasmante.

Tarifs dans le programme complet : reservations@estivales-puisaye.com

Tarif réduit pour les Toucycois



FESTIVAL LOW TECH

TOUCY, les 8 et 9 juillet 2023

Pour la première fois en Pui-saye-Forterre, se tiendra un Festival Low-Tech durant le premier week-end des grandes vacances.

Mais c'est quoi les low-tech ?

Des techniques douces qui permettent à chacun d'améliorer son art de vivre au quotidien : chauffage économe, transport sans émission, produits d'entretien faits main, auto-construction, jardin permacole etc.

C'est quoi le programme ?

Des ateliers pour fabriquer soi-même les produits du quotidien, des démonstrations de réemploi, des labos pour les enfants, des stands de présentation, des possibilités d'apprendre d'autres moyens de cultiver, des témoignages d'utilisateurs, une conférence, des projections cinéma et même une soirée musicale.

C'est fait pour qui ?

Famille ou célibataire, jeunes ou vieux, bricoleurs ou pas, tous ceux qui souhaitent augmenter leur autonomie et se faire plaisir en faisant des économies.

On peut y manger ?

Oui et même boire un coup avec des produits locaux, artisanaux et de qualité.

C'est où ?

A l'écodomaine des Gilats, Toucy.

D'accord, j'ai compris, c'est un festival où nous partagerons nos pratiques et expérimenterons ensemble des techniques simples, économes et accessibles à tous pour créer en commun, un art de vivre qui améliorera notre quotidien.

Allez, je réserve mon week-end.



L'ÉTÉ A LA PYRAMIDE DU LOUP

Journée du chien loup

Samedi 17 & Dimanche 18 Juin

<https://www.lapyramideduloup.com/journees-des-chiens-loups/>

Démonstration de chiens en attelage, cani-rando, promenade avec les chiens loups, etc...

Cet évènement est organisé à la Pyramide du Loup afin de permettre au public d'échanger avec des associations, des refuges, des amoureux de leurs chiens. Tout au long de la journée, des animations et ateliers sont prévus sans oublier des conférences sur les différents métiers autour des animaux de compagnie.



Plongez dans l'univers des étoiles...

Samedi 5 Août

<https://www.lapyramideduloup.com/la-nuit-des-etoiles/>

Observez la nuit des étoiles aux côtés de spécialistes... Le Samedi 5 Août à la Pyramide du Loup se tient une journée consacrée à l'observation de l'espace. Des spécialistes de l'association Observatoire astronomique Pierre Fayadet viendront avec leur matériel pour vous dévoiler les secrets de notre ciel étoilé...

Ce jour-là, d'autres surprises vous attendent avec Team Adagio qui vous présentera son spectacle équestre avec cracheurs de feu. Il y aura également l'association Ensemble pour Voir 89 qui vous accompagnera sur notre nouveau parcours « sentier pieds nus » à la Pyramide du Loup.

Suivez les chauves-souris à la Pyramide du Loup...

Samedi 19 Août

<https://www.lapyramideduloup.com/nuit-de-la-chauve-souris/>

À l'occasion de la nuit de la chauve-souris, la Pyramide du Loup vous propose différentes animations et ateliers participatifs le samedi 19 Août. Aux côtés du spécialiste Ludovic Jouve, venez profiter de cette journée pour en apprendre un peu plus sur la chauve-souris, son comportement et sa biologie. Le film "Les Ailes du Maquis" sera projeté pour l'occasion sous le dôme de la Pyramide.

Découvrez également, avec l'association Ensemble pour Voir 89, le nouveau parcours extérieur de la Pyramide du Loup, le sentier pieds nus !

TOUCY 'STORIC : 6^{ÈME} ÉDITION DE LA JOURNÉE DU LIVRE D'HISTOIRE EN PUISAYE

Vendredi 25 et samedi 26 Août 2023

**Église Saint-Pierre de Toucy
10h/18h - Entrée libre**

Romans - Documents - Bandes Dessinées - Jeunesse

L'association Toucy'Storic organise pour la 6^{ème} année consécutive, toujours avec le soutien de la librairie JOFAC et de l'association du Vieux Toucy, **la journée du livre consacrée à l'histoire**. Ce rendez-vous entre les auteurs et un public passionné d'histoire sous

toutes ses formes devient un incontournable dans la région.

Rendez-vous est donc pris le samedi 26 août 2023 dans l'église Saint-Pierre de Toucy où une quarantaine d'auteurs de romans, documents, jeunesse, bandes dessinées dédicaceront leurs livres. Plusieurs éditeurs spécialisés dans le thème seront également présents.

La manifestation débutera **le vendredi soir à 19 h au cinéma Cinétoile de Toucy** avec la projection d'un film en rapport avec un sujet

de l'histoire suivi d'un débat. *Entrée libre.*

Rencontres, tables rondes, débats, lectures et dédicaces d'auteurs rythmeront cette journée consacrée à l'histoire.

Contact presse et informations :

Librairie JOFAC

Jean-François Faure

10, rue Paul Bert - 89130 Toucy

03 86 44 04 36

jofac@club-internet.fr

www.toucystoric.com

FORUM DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Samedi 9 Septembre

Halle aux Grains

Qui dit rentrée, dit recherche de nouvelles activités pour les petits comme pour les grands.

Toucy a déjà connu un tel Forum, organisé par l'ACIT dans le cadre

du festival Théâtre et Cirque, il ne pouvait être proposé que tous les deux ans. Puis l'Union Sportive de Toucy a pris le relais et organisé un forum de ses sections au mois de septembre. C'est donc logiquement, en s'appuyant sur ces deux associations, que la municipalité

vous proposera le 09 septembre un forum présentant l'éventail complet de l'offre d'activités sur la commune. Vous permettre de vous informer, de découvrir, d'essayer tout en s'amusant et éventuellement de vous inscrire, c'est ce que vous proposera ce Forum.

Entreprise Jacky BAILLY

MENUISERIE PVC / ALU / BOIS

FENÊTRES
PORTES



PORTAILS

STORES



VOLETS
VOLETS
ROULANTS

03 86 45 58 54 • 06 27 17 08 04

TOUCY • SAINT-SAUVEUR

bailly.peintures@orange.fr



OPTIQUE de la PUISAYE


Votre seul interlocuteur
ERIC SOLMON
Opticien Diplômé



Contrôle de vue gratuit*
Verriers français
Paieement en 4 fois sans frais*

26 Rue Lucile Cormier - 89130 Toucy - Tél : **03.86.44.05.84**

 [optiquedelapuisaye](https://www.facebook.com/optiquedelapuisaye)

* Voir conditions en magasin.

Broc and Roll
Restaurant & Tapas



Fermé le mercredi soir, jeudi et dimanche soir

12 place de la République - 89130 Toucy
03 86 45 54 40 • Email : restobrocandroll@gmail.com

VIE MUNICIPALE URBANISME

Déclarations préalables

13.01.2023 **SCHOUMACHER Sylviane**
23 Barnaud
Véranda

16.01.2023 **ECO RENOVATION FRANCE**
20.22 Av Felix François – GARREC Alain
Panneaux photovoltaïques en toiture.

23.01.2023 **SIMON Gilbert**
6 rue de la Croix Rameau
Remplacement des menuiseries en bois par des menuiseries en PVC ton ivoire avec petits bois.

23.01.2023 **ROLLIN Élément**
4 rue Paul Défrance
Remplacement des menuiseries en bois par menuiseries en PVC ton blanc cassé de la maison d'habitation avec petits bois intégrés.

Remplacement des menuiseries en bois par des menuiseries en aluminium ton gris anthracite de la remise.

17.02.2023 **ESTEVEES Vanessa**
2 Allée de la Vau Laurier
Isolation des murs de la maison d'habitation par l'extérieur finition enduit ton pierre.

17.02.2023 **ESTEVEES Vanessa**
2 Allée de la Vau Laurier
Réfection de la couverture maison habitation par des tuiles en terre cuite aspect ardoise.

20.02.2023 **TOUZEAU Robert**
28 Av. Général de Gaulle
Remplacement porte de cuisine en bois par porte de cuisine en PVC ton sable.

02.03.2023 **BEEUWSAERT Dominique**

Gare Toucy Moulins
Remplacement des menuiseries en bois par des menuiseries en pvc blanc cassé.

09.03.2023 **PAILLARD Yves**
9 Chemin d'Arthé
Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture Sud de la maison d'habitation

09.03.2023 **PRINCEN Annie**
5 Chemin d'Arthé
Véranda

10.03.2023 **AUTIN Julien**
2 Champleau
Remplacement de fenêtres en PVC blanc au 1er étage par des fenêtres en aluminium gris anthracite et mise en place de volets roulants gris anthracite

10.03.2023 **SONNETTE Didier**
5 Les Blins
Piscine enterrée de 24 m²

15.03.2023 **MARTIN Audrey**
4 Avenue du Général de Gaulle Isolation de la maison d'habitation par l'extérieure finition enduit FA11 de la palette de Puisaye Forterre.

21.03.2023 **LEBRETON Loïc**
Champeaux
Remplacement des menuiseries en bois par des menuiseries en PVC ton beige.

Création de fenêtres de toit et création d'ouvertures.

28.03.2023 **SARL DESTY NOVA VISION**
Rue Emile Genet
Modification de l'aspect extérieur : création de vitrines et ravalement de façades.

30.03.2023 **MONTEJO Miguel**
18 Rue Horace Marcoux
Ravalement de façades maison

d'habitation ton pierre.

03.04.2023 **Communauté de Communes de Puisaye Forterre**
5001 Avenue du Général de Gaulle – ZI La Vau Salmon
Division de la parcelle en vue de construire (2 lots)

05.04.2023 **LINARD Sylvie**
Champ de la Grange et le Prés Colombier
Division de la parcelle en vue de construire (3 lots)

06.04.2023 **FERME DE BAULCHES**
18 Rue Lucile Cormier
Réfection de la toiture.

Permis de construire

06.02.2023 **COOPERATIVE AGRICOLE 110 BOURGOGNE**
Av Général de Gaulle
Création d'une extension de la surface de serre par la fermeture d'un auvent ;
Création de 162 m² de surface de plancher ;
Création d'un auvent sur la surface de vente extérieure ;
Création d'un auvent au niveau de la réserve ;
Création de 342 m² d'emprise au sol
Réfection des façades

02.03.2023 **FEDERATION DES EAUX DE PUISAYE FORTERRE**
115 Avenue du Général de Gaulle
Extension d'un bâtiment à usage de bureaux ;
Création d'une surface de plancher de 412 m².

09.03.2023 **DE BERNARDY DE SIGOYER Emmanuel**
11 Rue Lucile Cormier
Démolition du bâtiment

bachelard^{TOUCY}
MULTIMÉDIA - ÉLECTROMÉNAGER

Gitem Cuisine

Nouvelle activité : CUISINES AMÉNAGÉES

Route d'Avallon (près d'Intermarché) - 89130 TOUCY
Site : www.gitem.fr • Email : bachelard.toucy@wanadoo.fr
Tél. : 03.86.44.02.31

FLEURS EN FOLIE

32, bd. Pierre Larousse
89130 TOUCY
Tél. **03 86 44 07 51**
à distance



DEBAR CHARLINE
COIFFURE MIXTE

24, rue Lucile Cormier
89130 Toucy
03 86 44 05 16
L'ORÉAL, REVLON



50%
de déduction
ou crédit
d'impôts

FP Services
SERVICES À LA PERSONNES **NOUVEAU**

• Travaux de jardinage
• Travaux de bricolage • Aide à domicile
• Assistance administrative et informatique

18, Chemin de Ronde - 89130 TOUCY
09 81 20 35 94



S.A.R.L.
Marbrerie PICARD

POMPES FUNÈBRES
CAVEAUX - MONUMENTS
CERCUEILS - ARTICLES
FUNÉRAIRES
CONTRATS - OBSÈQUES

Tél. 03 86 44 10 36
89130 TOUCY

entendre

Dr Laurence BRÉARD-DEVOIZE
Audioprothésiste

100% engagée pour votre audition

TOUCY
6, Rue Philippe Verger
03 86 51 60 90



D.B. AUDIO - RCS Auxerre B 445 083 033 - Avril 2022

TOURINOX

MOBILIER MÉDICO-CHIRURGICAL

📍 ZA Les Hâtes du Vernoy 89130 TOUCY

☎ 03.86.74.31.21 ✉ contact@tourinox.com

Formule buffet froid à partir de 8,80 € par personne, sans dessert (crudités, charcuterie, viande et fromage)

LES MOUSQUETAIRES TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

Spécialiste du frais :
BOUCHERIE • CHARCUTERIE
TRAITEUR • POISSONNERIE

Location de véhicules : camionnettes frigorifiques

Intermarché CARTE DE FIDÉLITÉ

5% EN AVANTAGE CARTE TOUS LES JOURS SUR LES PRODUITS SÉLECTION DES MOUSQUETAIRES À partir de 5 produits achetés

Tickets-restaurants • Station-service 24 h/24
Ouvert tous les jours, même le dimanche • Journées continues du jeudi au samedi

TOUCY - Route d'Avallon - 03 86 44 25 25

Vous avez un projet Immobilier?

Pour vous aider à le réaliser, prenons le temps de nous rencontrer.

*Je parraine, je recommande... et je gagne jusqu'à 500€**

*condition en agence

0380.44.48.40
14, rue Philippe Verger 89130 Toucy

contact@melimmo89immobilier.com
Site internet : www.melimmo89immobilier.com

PILLON Philippe

**Peinture
Papiers Peints
Décoration
Revêtement
Sols et Murs
Vitrerie - Façade
Bandes Placo**

Champleau - 89130 TOUCY
03 86 44 26 47 - 06 80 93 25 60
philippe.pillon0877@orange.fr

MERCIER LUC

Electricité
Plomberie
Chauffage

89130 TOUCY 03 86 74 31 16 - 06 32 62 29 14

Salon de Coiffure
20 ans déjà
homme, femme, enfant

31, rue Lucile Cornier
89130 TOUCY
Tél : 03 86 44 06 72

AUTO - MOTO - ÉCOLE
FAULE Pascal

Permis B/AAC/A1/A2/A
Piste privée moto

16, Rue Arrault 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 19 15

La p'tite rue Colette
Crêperie/Saladerie
Ouvert du mardi au samedi midi et soir
5, rue Colette 89130 Toucy - 03 86 74 38 09
Retrouvez aussi La p'tite rue Colette sur facebook

Nadège LOUP

6, rue du Patis - 89130 Toucy
Tél. 03 86 44 09 05
06 85 59 06 81

nadega@immobilierpuisaye.com
www.immobilierpuisaye.com

Salé Sucré 89

Pain, Pâtisserie, Viennoiserie
Salon de thé - Formules sandwiches
Glaces italiennes

5, rue Emile Genêt - 89130 TOUCY
03 86 44 48 93

CONSEIL & EXPERTISE COMPTABLE
Gestion de la paie, conseil social

Agence de TOUCY
12 rue du Pont Capureau
03 86 44 41 35
contact@bfc.cerfrance.fr

www.cerfrance.fr

L'ATELIER GALERIE
Metiers d'Art Luminaires Mobilier

7 RUE PAUL BERT 89130 TOUCY

MULTI PROPRE
Tous nettoyages

M. REYNIER Laurent

3 rue des Six Deniers
89130 TOUCY

Tél. : 03 86 44 05 50
Port. : 06 87 12 61 07
E-mail : multi_propre@orange.fr

ELBOY TOILETTAGE

Avenue de la gare
89130 TOUCY

03.86.44.00.00

ÉTAT – CIVIL

NOVEMBRE

DÉCÈS

- RUFFLOCH Michelle née MESSAGÉ décédée à AUXERRE (Yonne) le 22 novembre 2022

DÉCEMBRE

DÉCÈS

- BOUCHET Rolande née BOURSIN décédée à AUXERRE (Yonne) le 5 décembre 2022

NAISSANCE

- WITZ Léo né à AUXERRE (Yonne) le 11 décembre 2022

JANVIER

DÉCÈS

- GODARD Simone née MULLOT décédée à TOUCY (Yonne) le 4 janvier 2023
- MATHIOT Suzanne décédée à TOUCY (Yonne) le 5 janvier 2023
- RAPIN Jacky décédé à AUXERRE (Yonne) le 9 janvier 2023
- ROY Renée née CAMEAU décédée à AUXERRE (Yonne) le 18 janvier 2023
- GRAS Michel décédé à TOUCY (Yonne) le 21 janvier 2023
- VIÉ Claude décédé à AUXERRE (Yonne) le 23 janvier 2023
- VARNIZY Georges décédé à TOUCY (Yonne) le 31 janvier 2023

FÉVRIER

DÉCÈS

- POULET Stéfan décédé à AUXERRE (Yonne) le 10 février 2023

MARS

DÉCÈS

- PINEAU Jacques décédé à TOUCY (Yonne) le 7 mars 2023

MARIAGE

- BERRY Romain et MARTIN Audrey mariés à TOUCY (Yonne) le 18 mars 2023

MICHEL GRAS NOUS A QUITTÉS



Michel, Roger Marie GRAS est né à Paris le 10 octobre 1931. Il se marie avec Marguerite et le couple arrive à Toucy.

Marguerite tient alors un commerce de mercerie Place de la République et Michel travaille à la graineterie Elite Clause tenue par Monsieur et Madame Mouton, boulevard Pierre Larousse. Ces derniers arrêtant leur affaire, Michel et Marguerite décident alors de monter leur propre commerce de graineterie et produits phytosanitaires, Place de la République ;

En plus de leur activité, ils s'impliquent l'un et l'autre dans la vie de la cité et des associations.

Michel est élu conseiller municipal en mars 1971 sous les mandats de Pierre Gremet et de Luc Pautrat, puis réélu comme conseiller municipal en 1977 sous le mandat de Simone Goussard.

Il siège à la commission des Sports et le pratique d'ailleurs assidument au sein du club de judo où il devient ceinture noire, effectuant durant 40 années toutes les tâches administratives de cette section. Il préside également la section UST-camping. Il intègre également le Syndicat d'Initiative qui deviendra Office du Tourisme par la suite et y siège, pas moins de 30 ans. Il sera très actif dans la préparation des foire-expos.

Il est à l'origine des premières illuminations de Noël de la ville en décorant avec Raymond Viault la Place de la République.

Il siège très longtemps au CCAS de Toucy, gérant notamment un parc « Mobyettes » mis gracieusement à disposition de personnes ne disposant pas de moyens de transport.

Avec Marguerite, ils forment un couple fusionnel très impliqué dans la vie de la paroisse s'occupant de la préparation des baptêmes, mais aussi du Secours Catholique. Tous deux s'investissent également dans l'association « Vie Libre » qui vient en aide aux personnes dépendantes de l'alcool.

Plus tard, ils s'investissent dans la chorale de Toucy et ne manquent pas d'arpenter les chemins toucycois presque tous les jours.

Mais arrive le moment où leurs forces diminuant, ils rejoignent tous deux l'EHPAD de la Résidence de la Croix des Vignes où Marguerite y décède rapidement le 27 février 2022, Michel la suivant, le 21 janvier 2023.

Que ses enfants, petits-enfants reçoivent ici, au nom de la Municipalité de Toucy, mais aussi de ses anciens collègues élus, nos plus sincères condoléances devant la perte d'un homme qui s'est investi avec son épouse pendant plus de 30 ans dans la vie municipale de Toucy et des associations.

Michel KOTOVTCHIKHINE

DERNIÈRES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour retrouver l'intégralité des délibérations des conseils municipaux, consultez le site de la Mairie : www.ville-toucy.fr dans l'onglet "VIE MUNICIPALE".

Conseil Municipal du mercredi 30 NOVEMBRE 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

GUIDE INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE EN PROCEDURE ADAPTEE

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 n°2015-899, son décret d'application n°2016-360 du 25

Considérant que la réglementation applicable à la commande publique laisse le soin aux acheteurs publics de déterminer et de définir leur politique d'achat, dans le respect de la légalité du droit de la commande publique,

Considérant que la formalisation de ces règles internes propres à la commune est préconisée par les chambres régionales des comptes au sein d'un guide interne,

Considérant que le principe de transparence des procédures visé à l'article 1er de l'ordonnance n°2015-899 impose que soit rendu public ce guide interne.

Monsieur le Maire donne la parole à Nicolas GUILLON, directeur général des services.

Monsieur GUILLON indique que l'objet du guide interne de la commande publique est de préciser les règles applicables pour les achats publics passés selon la procédure adaptée au sein de la commune de Toucy.

Ce document se veut clair et complet. Il expose, au-delà du rappel des grands principes, les règles législatives et réglementaires qui régissent l'achat public ainsi que des solutions efficaces, propres à la commune de Toucy, dans les domaines où les procédures ne sont pas normées. Ce guide a pour but d'aider à réaliser les meilleurs achats dans les meilleures conditions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

APPROUVE l'adoption du guide interne de la commande publique.

ACQUISITION DE PETITS MATERIELS POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Considérant que du petit matériel pour l'entretien des espaces verts est ancien et ne fonctionne plus.

Le délégué à la voirie, Jean-Michel DUBOIS, propose le remplacement de deux débroussailluses et d'un souffleur.

Après consultation de 3 fournisseurs, il propose de retenir l'entreprise la mieux-disante :

la société NATI VERT, basée à Toucy, pour un montant total hors taxe de 2 020,83 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, **APPROUVE** l'acquisition de deux débroussailluses et d'un souffleur à NATI VERT pour un montant de 2 020,83 € HT

REFONTE DU SITE INTERNET

Considérant la cessation du site internet de la commune au 1^{er} avril 2023 pour des raisons d'obsolescence et de faille de sécurité.

La connaissance du secteur de la création et l'hébergement de sites internet au sein des services de la commune a permis d'analyser l'offre proposée par NET15. La société NET15 propose la refonte du site internet de la commune pour un montant de 1 620 € HT (licence, nouvelle charte graphique, contenu, formation). La commission du 14 novembre 2022 a permis de définir les contours du projet de refonte du site internet de la commune. La proposition de la société NET15 répond aux attentes pour la réussite de ce projet. Le travail étant collaboratif avec le concepteur du site, le travail en commission permettra d'affiner le résultat attendu (charte graphique, arborescence, contenu rédactionnel).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

APPROUVE la proposition de l'entreprise NET15 pour un montant de 1 620 € HT.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

Vu que seule la société VOLUPRINT a proposé une offre, Monsieur le Maire donne la parole à Bruno MAMERON, adjoint

au maire, qui rappelle que le bulletin municipal est édité trois fois par an et que le prestataire assure la mise en page.

Monsieur MAMERON précise que seule la société VOLUPRINT a répondu à la consultation portant sur la période janvier 2023-janvier 2026. Il détaille les différences de qualité de papier des deux offres de l'imprimeur. Il est précisé les différences entre les labels PEFC et FSC.

Après discussion et analyse des devis de VOLUPRINT, Bruno MAMERON propose de retenir les devis suivants :

- 20+4 pages pour 2 330 € HT (1800 exemplaires, papier PEFC)
- 24+4 pages pour 2 484 € HT (1800 exemplaires, papier PEFC)
- option livret des associations pour 934 € HT (2000 exemplaires, papier PEFC)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

ACCAPTE l'offre de VOLUPRINT selon les devis susvisés ;

DIT que la durée du contrat est de 3 ans.

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REHABILITATION DE LA MAIRIE ET SES ANNEXES

Considérant la complexité du projet de réhabilitation de la mairie et de ses annexes, le Conseil Municipal souhaite se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage.

L'Agence Technique Départementale de l'Yonne (ATD89) a réalisé une première étude de faisabilité sur le périmètre de l'hôtel de ville et de la maison des sœurs.

Monsieur Gérard PIESYK indique qu'il convient de mettre à jour le programme pour définir avec précision le périmètre (opportunité d'inclure le dojo et la salle polyvalente) tout en incluant l'étude énergétique de CEBI45. Le coût estimatif que nous a transmis l'ATD89 est d'un montant de 1 625 € HT. Gérard PIESYK, adjoint aux bâtiments, propose de continuer d'avancer sur le projet avec l'aide de l'ATD89.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

DECIDE de confier à l'ATD89 la suite de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de réhabilitation de l'hôtel de ville et de ses annexes,

AUTORISE le Maire à signer une convention pour la mission susvisée pour le montant qui sera confirmé par l'ATD89.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le départ en retraite d'un adjoint administratif, Monsieur le maire donne la parole au directeur général des services.

Nicolas GUILLON indique qu'il est nécessaire de remplacer l'agent qui va partir en retraite et ainsi de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

APPROUVE la création du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2023 ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Considérant l'accroissement de l'activité de délivrance des titres sécurisés (carte nationale d'identité et passeport).

Considérant qu'un agent à temps incomplet à 20 heures hebdomadaire est dédié à cette mission et qu'il effectue des heures complémentaires pour répondre aux besoins des usagers. Monsieur le Maire donne la parole au directeur général des services. Nicolas Guillon indique qu'il s'agit d'augmenter, à compter du 1^{er} janvier 2023, le temps de travail d'un poste d'adjoint administratif à temps incomplet, ouvert à 20 heures par semaine par délibération n°DE-2020-58 du 1^{er} juillet 2020. Cette augmentation de 2 heures n'étant pas supérieure à 10%, l'avis du comité technique n'est pas nécessaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

DECIDE de porter le temps de travail du poste d'adjoint administratif à temps incomplet de 20 heures à 22 heures par semaine ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

Considérant la circulaire du 4 février 2022 relative à l'accompagnement par l'Etat des projets d'aménagement des territoires,

Considérant la convention d'adhésion "Petites Villes de Demain" signée le 13 avril 2021.

Deux types d'engagement sont proposés au conseil municipal :

- La signature d'une convention-cadre « Petites Villes de Demain » (PVD), précisant l'ensemble des projets sur la période 2021-2026

- L'engagement dans une « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT), inhérente à la convention Petites Villes de Demain

Ces deux actes auront des périmètres différents, l'un cantonné au centre-bourg (périmètre ORT) et à quelques annexes, l'autre plus large au niveau de Toucy (périmètre PVD).

1) Convention-Cadre Petites Villes de Demain

Le programme Petites Villes de Demain a pour objectif de donner un sens global à tous les projets de la commune, notamment :

- Réhabilitation et la remise au norme du bâti public à commencer par la mairie et ses annexes,
- Mise en valeur du patrimoine naturel en prolongeant le circuit de chemins ruraux,
- Rénovation église sur une partie de travaux urgents
- Projet de rénovation du camping au titre de l'attractivité touristique,
- Participation à l'étude pré-opérationnelle sur l'habitat en vue d'une opération (type OPAH) sur l'habitat dégradé de centre-bourg.

Ces projets entrent dans l'élaboration d'une stratégie territoriale qui se matérialise par un plan d'actions par communes et d'une maquette financière annuelle.

La convention n'engage pas la commune dans la réalisation des aménagements qu'elle prévoit mais constitue simplement un cadre d'action pour pouvoir répondre à des appels à projet et disposer d'aides financières en fonction des choix concrets. Elle permet de disposer et de fixer une stratégie générale pour la commune.

2) Opération de Revitalisation du Territoire

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), a pour objet la mise en oeuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT est délimitée par un périmètre de stratégie territoriale : il s'agit de l'échelle large de réflexion permettant de définir le projet urbain, économique et social de revitalisation sur laquelle repose le projet de redynamisation. Ainsi que des secteurs d'intervention opérationnels qui comprennent nécessairement le centre-ville des villes principales de l'EPCI signataire.

Les avantages attendus de l'ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- Favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au dispositif "Denormandie" dans l'ancien) ;
- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques) ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'innover, permis d'aménager multi-sites)

• Mieux maîtriser le foncier (notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux).

L'ORT est intégrée à la convention-cadre Petites Villes de Demain, signée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ou les villes principales de l'EPCI, tout ou partie de ses autres communes membres, l'Etat et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

Dans le cas présent, la Communauté de Communes Puisaye-Forterre et les villes labellisées "Petites Villes de Demain", à savoir Bléneau, Champignelles, Charny-Orée-de-Puisaye, Courson-les-Carières, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Fargeau, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Toucy, seront signataires de cette convention-cadre Petites Villes de Demain valant ORT. La convention prendra fin en mars 2026.

Le périmètre de stratégie territoriale correspond à l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre avec notamment comme secteur d'intervention, la commune de Toucy selon les actions et le périmètre définis dans les axes de la convention.

La convention-cadre ne contient aucune clause financière. Les engagements de la commune portent sur le travail en commun, le partage d'information, le suivi et l'accompagnement par des réunions, des comités techniques, des comités de pilotage.

Monsieur le maire souhaite que le conseil municipal se prononce en faveur de cette convention cadre Petites Villes de Demain. Il indique que bien que ce projet n'apporte pas d'aides dans les projets du mandat, il est nécessaire de penser à plus long terme la ville et son territoire pour son dynamisme, son attractivité et sa place prépondérante en Puisaye Forterre.

Sonia CARREAU remarque que dans la convention présentée pour validation, il n'y a pas de volet financier. Elle cite, de mémoire, que dans la précédente convention qui avait été signée pour une durée de 18 mois, d'avril 2021 à octobre 2022, l'Etat finançait la communauté de communes à 50 % et le reste à charge était partagé entre les communes adhérentes. Elle précise que rien n'est gratuit, que tout se paye : a minima, la participation financière qui incombe à la commune pour la prise en charge des rémunérations des chargés de mission Petites Villes de Demain.

Gérard PIESYK déplore que les projets fléchés dans le Plan Pluriannuel d'Investissement ne puissent pas être pris en compte dans le dispositif ORT.

Bruno MAMERON questionne également l'impact financier et l'intérêt pour la commune de participer au projet Petites Villes de Demain alors que cela aide pas les différents projets de la municipalité prévus pour la durée du mandat, notamment le projet de réhabilitation et rénovation énergétique de l'hôtel de ville et des bâtiments annexes. Il met en avant l'absence de résultat concret à l'issue des 18 mois de la première convention.

Gilles DEMERSESSEMAN partage les interrogations exprimées, les limites visibles d'intégrations des projets de la commune pouvant s'inscrire dans le périmètre de la convention, ainsi que la vigilance quant à l'impact financier et le besoin de clarté dans les relations avec la Communauté de communes de Puisaye Forterre. Il considère que la ville de Toucy n'a aucun intérêt à s'isoler et à ne pas s'inscrire dans une dynamique collective de territoire.

La solidarité et les mutualisations sont les seuls moyens de porter des projets utiles à tous, de dynamiser le territoire en créant une synergie entre les communes. Il précise qu'il faut, bien évidemment, que chacun puisse être concerné et mettre en avant un ou des projets issus de son Plan Pluriannuel d'Investissement.

Il pointe l'absence de clause financière dans la convention-cadre qui laisse la possibilité de pouvoir étudier chaque appel au financement qui sera proposé à la commune par la suite.

Vanessa PIVAIN indique qu'il est intéressant de réfléchir aux projets à long terme de la commune et aux leviers pour développer l'attractivité. Elle souligne que Petites Villes de Demain permet aussi de penser au-delà des frontières de la commune et de raisonner sur l'ensemble du territoire de la Puisaye-Forterre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents et des représentés, (Pour : 10 voix ; Contre : 0 voix ; Abstention : 9 voix Sonia CARREAU, Jean-Michel DUBOIS, Céline FUMEY, Christian LAZAROTTO par pouvoir, Bruno MAMERON, Alan MEUNIER, Gérard PIESYK, Catherine RAVIER-LETENDART par pouvoir et Patrice VICART)

APPROUVE la démarche de transformation de la convention d'adhésion "Petites Villes de Demain" en convention-cadre Petites Villes de Demain valant ORT

APPROUVE le périmètre de l'ORT ainsi que le plan d'actions correspondant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention-cadre de l'ORT dès sa validation par le comité régional des financeurs.

CONVENTIONNEMENT ACCORD CADRE GROUPEMENT DE COMMANDES

Considérant la transformation de la Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » en Convention Cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire, en fin d'année 2022.

Considérant le projet de publication du marché "Accord Cadre multi-attributaire pour des missions d'études et de conseil en architecture, urbanisme et paysage, en vue d'opérations d'aménagement" alloti en trois parties : Diagnostic et stratégie d'aménagement des centres-bourgs, Assistance à maîtrise d'ouvrage sur le bâti et les équipements publics, Aménagement des espaces publics.

Considérant Les articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats.

Considérant l'opportunité pour la commune d'être membre du groupement pour une sélection de missions adaptée à ses besoins,

Considérant le projet de Convention Constitutive de groupement de commandes permanent conclu entre la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et ses communes membres.

Monsieur le Maire précise que cette convention accord-cadre rentre dans le dispositif Petites Villes de Demain, piloté par la communauté de communes de Puisaye Forterre. S'en suit un débat sur l'opportunité d'adhérer ou non à ce groupement de commandes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents et des représentés,

(Pour : 10 voix ; Contre : 0 voix ; Abstention : 9 voix Sonia CARREAU, Françoise FAU, Céline FUMEY, Christian LAZAROTTO par pouvoir, Bruno MAMERON, Alan MEUNIER, Gérard PIESYK, Catherine RAVIER-LETENDART par pouvoir et Patrice VICART)

VALIDE le lancement du marché "Accord cadre multi-attributaires, pour des missions d'études et de conseil en architecture, urbanisme et paysage, en vue d'opérations d'aménagement" ;

VALIDE le principe de portage par la Communauté de communes du marché groupé, ainsi que l'ouverture du marché à toute communes souhaitant conventionner

APPROUVE et AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la Convention Constitutive de groupement de commandes permanent conclu entre la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et ses communes membres.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande au conseil municipal un accord de principe pour la signature de l'avenant à la convention de rénovation de l'éclairage public avec le SDEY pour un reste à charge de 22 946,24 €. Il s'agit du remplacement de 4 mâts du terrain d'honneur de football (les mâts sont non conformes pour la pose d'éclairage en LED). Pour rappel, la rénovation globale de l'éclairage public est prise en charge à 60 % par le SDEY et 40 % par la commune. Le conseil accepte à l'unanimité.

L'adjoint à la voirie Patrice VICART informe le conseil de la nécessité de procéder à des travaux d'élagage rue de la Halte pour un montant de 2 196 € TTC.

Informations sur l'organisation des plannings des services techniques qui sont gérés par Monsieur Jean Michel DUBOIS, délégué à la voirie. L'organigramme sera mis à jour.

Conseil Municipal du lundi 19 DÉCEMBRE 2022

En l'absence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard PIESYK, 1er adjoint au maire. Le procès-verbal du conseil municipal du 30 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

AVENANT A LA CONVENTION DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LED

Vu la délibération DE_2021_74 autorisant le maire à signer la convention de rénovation globale de l'éclairage public en LED intelligentes,

Monsieur Gérard PIESYK donne des précisions sur le dossier. Après une étude technique réalisée sur les mâts des terrains de sport, notamment sur les mâts du terrain d'honneur de football (évaluation de la charge supportable, détection de rouille), il s'avère que ces derniers ne peuvent pas supporter l'ajout d'éclairage en LED. Autrement dit, ils sont non conformes pour la pose d'éclairage en LED.

Rappelons que le terrain d'honneur de football est désormais zone d'atterrissage pour l'hélicoptère du SAMU.

Le SDEY propose un avenant à la convention de rénovation globale de l'éclairage public en LED afin d'intégrer le remplacement des 4 mâts du terrain d'honneur.

Le montant de cet avenant est de 22 946,24 € en reste à charge pour la commune.

Pour rappel, la rénovation globale de l'éclairage public est prise en charge à 60 % par le SDEY et 40 % par la commune. Monsieur Patrice VICART indique que 379 points lumineux sur 580 sont installés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

APPROUVE la signature de l'avenant à la convention de rénovation de l'éclairage public en LED pour un montant de 22 946,24 €.

AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES TOUCYCOIS

Vu les articles L.3132-26 et R 3132-21 du code du travail,

Considérant la demande du magasin B11 du groupe SCHIEVER pour ouvrir 2 dimanches pour l'année 2023 (24 et 31 décembre 2023), Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette demande. L'avis concerne l'ensemble des commerces de détails.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des présents et des représentés (Pour : 16 voix ; Contre : 1 voix Laurent BONOTTE ; Abstention : 1 voix Bruno MAMERON)

DECIDE d'autoriser l'ouverture des dimanches 24 et 31 décembre 2023 pour les commerces de détail, autres que l'automobile,

ACCEPTE la décision modificative sur le budget annexe assainissement conformément aux chiffres figurant supra.

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE

Vu la délibération DE_2022_30 portant approbation du budget primitif du budget principal 2022,

Considérant de la nécessité d'effectuer des virements de crédits pour le renouvellement du serveur informatique, Il est proposé d'approuver la décision modificative n°5 conformément au tableau ci-après :

Désignation investissement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 21838 : Autre matériel informatique		8 000,00 €
D 21538 : Autres réseaux	8 000,00 €	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE

Vu la délibération DE_2022_29 portant approbation du budget primitif du budget annexe assainissement 2022.

Considérant la nécessité d'effectuer des virements de crédits pour enregistrer les dépenses et les subventions afférentes au schéma directeur de l'assainissement,

Il est proposé d'approuver la décision modificative n°1 conformément au tableau ci-après :

Désignation investissement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 203 : Frais d'études, de R&D et frais.		106 271,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		106 271,00 €
D 2158 : Autres	24 054,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	24 054,00 €	
R 131 : Subventions d'équipement		82 217,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		82 217,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

ACCEPTE la décision modificative sur le budget annexe assainissement conformément aux chiffres figurant supra.

QUESTIONS DIVERSES :

Pour information, la lettre d'information n°67 de la Préfecture de l'Yonne donne des indications sur les mesures à prendre en cas de délestage électrique. Les services de la commune vont s'organiser en conséquence afin d'anticiper d'éventuelles coupures d'électricité. Jean-Michel DUBOIS indique qu'il conviendra d'augmenter la dotation des équipements de protection individuelle des agents du service technique sur l'année 2023 en raison de la hausse des coûts.

Gérard PIESYK annonce que l'école de musique déménagera dans leurs nouveaux locaux durant les vacances scolaires de Noël pour démarrer les cours à la rentrée de janvier 2023. En concertation avec les services de la communauté de communes de Puisaye Forterre, l'organisation du stationnement a été étudié y compris l'arrêt minute.

Conseil Municipal du mercredi 25 JANVIER 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 JANVIER 2023 est approuvé à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE 2024

Par la délibération du 28 août 2019, la commune a adhéré au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de l'Yonne du 01/01/2020 au 31/12/2023.

Ce contrat d'assurance garantit les frais laissés à la charge de la commune en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986. Le Centre de gestion de l'Yonne doit négocier un nouveau contrat. Il est demandé à la commune de charger le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et de se réserver la faculté d'y adhérer. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2024

Régime du contrat : capitalisation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

ACCÉPTE de confier au Centre de gestion la négociation du contrat groupe assurance statutaire.

ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PROPOSEE PAR LE CDG89

Considérant que le CDG 89 est habilité à intervenir pour assurer des médiations.

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les Centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Elle a en effet inséré un nouvel article (article 25-2) dans la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui oblige les Centres de gestion à proposer par convention, une mission de médiation préalable obligatoire (MPO) prévue à l'article L. 213-11 du code de justice administrative. Elle permet également aux Centres de gestion d'assurer une mission de médiation à l'initiative des parties prévue aux articles L. 213-5 et 213-10 du même code, à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jury ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions.

En adhérant à la mission de médiation préalable obligatoire, la collectivité prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation. Pour information, le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 fixe ainsi la liste des litiges ouverts à la médiation préalable obligatoire :

1. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ;

2. Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;

3. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement

4. Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;

5. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle ;

6. Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés ;

7. Décisions administratives individuelles relatives à l'aménagement des postes de travail.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

En adhérant à la mission de médiation à l'initiative des parties, La collectivité peut saisir le CDG 89 en tant que médiateur en dehors de toute procédure contentieuse.

Le CDG 89 a fixé un tarif de :

- 50 € de l'heure de présence de médiation, pour les collectivités affiliées, qui comprend le travail préparatoire et le suivi ;
- 70 € pour les collectivités non affiliées.

Pour information, la mise en œuvre d'une médiation nécessite un minimum de 6 heures de travail. Ce forfait correspond à la mobilisation nécessaire du médiateur pour l'instruction administrative du dossier, l'analyse de la saisine, l'organisation et la tenue des entretiens individuels et d'une session plénière a minima.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

ACCÉPTE d'adhérer aux missions de médiation à l'initiative des parties selon le tarif vu supra.

Cette médiation ne se mettra en œuvre que si la médiation est acceptée par la collectivité et le ou les agents. Une convention de mise en œuvre d'une médiation à l'initiative des parties sera établie pour chaque affaire et sera signée par les parties.

AUTORISE le maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 89 dont le modèle est annexé à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Considérant la mise en place du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations) et la nécessité de revoir la situation d'un adjoint technique territorial contractuel.

Considérant qu'un adjoint technique territorial à temps incomplet (30 heures par semaine) effectuait régulièrement 1 heure complémentaire par semaine et qu'il y a lieu de régulariser la situation et d'augmenter son temps de travail d'une heure hebdomadaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial à temps incomplet, ouvert à 30 heures par semaine par délibération N° DE_2020_106 du 28 octobre 2020.

L'augmentation du temps de travail n'étant pas supérieure à 10 %, l'avis du comité social territorial n'est pas nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

APPROUVE l'augmentation du temps de travail du poste à 30 heures par semaine pour le passer à 31 heures par semaine. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE LOISIRS

Après la diffusion de l'offre d'emploi de directrice du service ALSH (périscolaire) pour pallier à un départ en retraite, il existe une solution de mutualisation de personnel avec le centre de loisirs Les Pitits Larousse de Toucy.

Cette mutualisation permettrait de renforcer la continuité éducative pour les enfants tout en créant des synergies entre nos structures, le périscolaire étant de la compétence de la commune et l'extrascolaire du ressort de l'association Les Pitits Larousse, sous la compétence de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre. Dans le cadre d'une convention, l'association Les Pitits Larousse, accompagné des

services de la CC de Puisaye Forterre, propose une mise à disposition de personnel pour remplacer notre directrice qui part en retraite. Le dossier est en cours de rédaction. Les conditions principales sont :

- La mise à disposition de la directrice et d'un animateur du centre de loisirs au sein du service d'activités périscolaires de la commune,

- Sous la responsabilité hiérarchique de l'autorité territoriale, le maire,

- Selon les horaires des créneaux des activités périscolaires ainsi que du temps nécessaire à la gestion administrative et la préparation pédagogique des activités,

- Pour un taux horaire de 23 €.

Afin de pouvoir avancer sur ce dossier et d'assurer une rentrée le 20 février 2023 dans les meilleures conditions, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention avec l'association Les Pitits Larousse en prenant en compte les points vu supra, pour une première durée couvrant la fin de l'année scolaire. Une nouvelle convention de 3 ans sera proposée lors d'un prochain conseil municipal pour couvrir les années scolaires de 2023 à 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

AUTORISE le maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec le centre de loisirs Les Pitits Larousse selon les conditions principales vu supra, pour une durée permettant de terminer l'année scolaire 2022-2023.

CHAUFFERIE BOIS CITE SCOLAIRE PIERRE LAROUSSE

Considérant les nouvelles obligations relatives au décret tertiaire imposant des objectifs importants de baisse des consommations énergétiques au sein des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² à échéance 2030 et les enjeux majeurs de réduction des émissions de gaz à effet de serre,

Considérant la mise en évidence, selon l'étude d'opportunité réalisée par la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre, de la pertinence de réaliser une chaufferie biomasse à proximité de la cité scolaire Pierre Larousse desservant les principaux gros consommateurs d'énergie à proximité immédiate,

Considérant que l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études CEBI45 a confirmé l'intérêt d'un tel équipement structurant sur un périmètre réduit à la cité scolaire Pierre Larousse, les logements sociaux Domanys présents à proximité immédiate et l'école maternelle.

Dans le cadre d'une démarche partenariale initiée par la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre (CCPF), une étude d'opportunité de création de réseaux de chaleur a été réalisée par les services de la CCPF au sein de la commune de Toucy. Cette étude a intégré différents maîtres d'ouvrages sur un périmètre élargi dont le Département de l'Yonne (CD89), la Région Bourgogne Franche-Comté (Région BFC) du fait de la présence de la cité scolaire Pierre Larousse, du bailleur social Domanys et bien entendu la commune de Toucy.

Le Département de l'Yonne, dans le cadre de la mise en place d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE) avait pour ambition de procéder également à la rénovation énergétique de la cité scolaire Pierre Larousse et d'en profiter pour remplacer le mode de chauffage (fioul majoritairement) par une chaufferie biomasse.

L'étude d'opportunité a mis en évidence la forte pertinence de création d'une chaufferie biomasse avec une densité de bâtiments très attractive à proximité de la cité scolaire Pierre Larousse avec principalement plusieurs immeubles de logements sociaux propriétés de Domanys ainsi que l'école maternelle ; le tout dans un périmètre très réduit.

Sachant que la consommation de la cité scolaire de Toucy représentait à elle seule plus de 50 % des besoins de chauffage et considérant la consommation modeste de l'école maternelle, la commune de Toucy n'a pas souhaité porter ce projet de création d'un réseau de chaleur sur ce périmètre réduit. De fait, le Département de l'Yonne a engagé plusieurs études de faisabilité complémentaires et a intégré, dans une tranche optionnelle à son CPE, la possibilité de création d'une chaufferie biomasse raccordant à la fois la cité scolaire, les immeubles Domanys et l'école maternelle.

Le Département de l'Yonne constitue donc le porteur de ce projet avec la contractualisation auprès d'un partenaire privé de la création de cette chaufferie. Sachant que le Département de l'Yonne ne dispose pas de la compétence lui permettant de porter un projet de réseau de chaleur, une étude juridique complémentaire a permis de mettre en évidence la viabilité de ce montage par le biais d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la partie investissement puis d'une convention de coopération pour la partie exploitation-maintenance.

A ce stade, le Département de l'Yonne est en cours de consultation dans le cadre d'un dialogue compétitif avec plusieurs candidats. Afin de sécuriser le processus et principalement permettre au Département de l'Yonne de déposer des demandes de subventions auprès de divers partenaires (ADEME, Région BFC, Union Européenne au travers du FEDER,...), il convient de prendre une première délibération de principe permettant ainsi au Département de l'Yonne d'engager des études complémentaires dont la consolidation du plan de financement. A cela s'ajoute qu'à ce jour l'assiette d'emprise de la cité scolaire de Toucy n'a pas fait l'objet d'un transfert de propriété entre la commune de Toucy, le Département de l'Yonne et la Région BFC. De fait, l'emprise projetée pour l'implantation optimale de la chaufferie (au niveau du pied de talus à proximité du parking / stationnement communal) se situe sur du foncier communal.

L'objectif est de pouvoir :

- à court terme déposer les dossiers de demandes de subvention (courant 2ème trimestre 2023 maximum), figer l'emplacement retenu pour la création de la chaufferie biomasse puis travailler sur les clés de répartition financière entre les différents acteurs afin d'arrêter le plan de financement définitif,
- d'ici 6 mois environ, présenter un plan de financement intégrant la proposition du candidat retenu avec les résultats des demandes de subvention pour permettre à chaque partenaire (commune de Toucy, Domanys, Région BFC et CD89) de convenir des suites à donner à ce projet avec la création d'une chaufferie bois uniquement pour la cité scolaire ou desservant également les logements DOMANYS et l'école maternelle.

Monsieur le maire rappelle les différents éléments du dossier. Madame Sonia Carreau indique que ce projet ne figure pas dans le plan pluriannuel d'investissement et que la possibilité de raccorder l'école maternelle nécessiterait forcément un budget conséquent vu la nature du projet. Est-il vraiment pertinent de s'engager dans cette voie alors que la priorité en matière de rénovation énergétique est le projet mairie-maison des sœurs-dojo-salle polyvalente qui va être lancé cette année (avec un investissement lourd) ? La meilleure option semble de se concentrer sur les projets ciblés et prioritaires. Après débat, les membres du conseil municipal souhaitent exclure le site de l'école maternelle du projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

AUTORISE le Département de l'Yonne, sous couvert du respect des règles d'urbanisme, à implanter la chaufferie biomasse selon le principe du croquis détaillé en annexe 1 en veillant à limiter au maximum les impacts sur les zones de stationnement. Le montage juridique restera à définir (convention d'occupation temporaire, bail emphytéotique, cession,...).

ACTE ET ACCEPTE le principe que dans le cas d'un raccordement des immeubles de logements DOMANYS et de certains bâtiments de la cité scolaire de Toucy, un réseau de chauffage dit « primaire » passera sur le domaine public communal pour alimenter en chaleur les bâtiments concernés ; réseau de chaleur qui devra respecter les prescriptions techniques réglementaires et dont le tracé fera l'objet d'une validation au cours des prochaines phases d'études.

DECIDE de ne pas donner suite à la proposition du Département de raccordement de l'école maternelle à ce réseau technique de chaleur.

GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURES D'ELECTRICITE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

L'adjoint gestionnaire et agent comptable de la cité scolaire Pierre Larousse et la Direction des achats de la région Bourgogne Franche Comté nous proposent l'opportunité d'effectuer un groupement de commande pour renouveler notre marché de fournitures d'électricité.

Nos 2 contrats prennent fin en 2023 : respectivement en avril et en juin. L'intérêt du groupement de commande est principalement économique. En achetant un volume plus important, on doit s'attendre, théoriquement, à des prix plus intéressants. Les frais de publicité sont également divisés.

Les membres du conseil municipal débattent sur la meilleure option pour consulter les opérateurs fournisseurs d'énergie électrique.

Le conseil municipal, à la majorité des présents et des représentés (12 votes "contre", 5 votes "pour", 2 votes "abstentions") **REFUSE** la création d'un groupement de commande pour consulter les opérateurs économiques pour la fourniture d'électricité, **DECIDE** de procéder seul à la passation de ce marché.

GESTION DU CAMPING MUNICIPAL

Considérant la volonté des élus de relancer l'activité du camping municipal,

Considérant l'absence de candidature d'un repreneur sous gérance disposant d'un plan de financement offrant les garanties nécessaires à la pérennité de l'activité,

Considérant la proposition de la société CAMPING-CAR PARK,

La commune a été sollicitée en début d'année 2022 par la société CAMPING-CAR PARK pour la création d'une aire "Camping de mon village" accessible aux camping-cars et durant les périodes d'ouverture des sanitaires, aux tentes, caravanes et tout autre véhicule non équipé de toilette.

Lors du conseil municipal du 1^{er} mars 2022, une présentation a été faite par CAMPING-CAR PARK. Le conseil municipal s'est donné un délai supplémentaire d'une année afin de rechercher un gérant pour le camping municipal. A ce jour, les recherches sont infructueuses après analyse des bilans financiers ou visite du site.

Suite à une nouvelle prise de contact en décembre 2022, CAMPING-CAR PARK renouvelle sa proposition de début 2022 à savoir un financement total des équipements pour un montant de 57 372 € TTC (Devis PR2212 6250 du 22/12/2022). A charge de la commune les travaux de génie civil estimés à 15 000€. Le plan de financement sur 10 ans est basé sur une fréquentation moyenne de 12% la première année avec un projection à horizon 10 ans à 19%. L'offre se matérialise par une convention d'occupation du sol d'une durée de 10 ans. Le loyer versé par le locataire à la commune est calculé comme suit :

- une part fixe forfaitaire correspondant à 1600 € TTC,
- une part variable (déduction faite de la part fixe) correspondant à
 - 30% de la marge brute pour un chiffre d'affaires annuel compris entre 16k€ et 25k€,
 - 40% de la marge brute pour un chiffre d'affaires annuel compris entre 25k€ et 30k€,
 - 50% de la marge brute pour un chiffre d'affaires annuel compris entre 30k€ et 38k€,
 - 60% de la marge brute pour un chiffre d'affaires annuel supérieur à 38k€.

Marge brute = chiffre d'affaires (tel que défini sur la ligne FL de l'imprimé 2052 de la liasse fiscale) déduction faite de la commission de gestion commerciale.

La commission commerciale de gestion du locataire atteindra :

- pour les durées inférieures à 5h et les services : le montant de la commission de gestion commerciale correspondra à 1/3 des sommes collectées TTC,
- pour les nuits en camping-cars : le montant de la commission de gestion commerciale correspondra à 1/3 des sommes collectées TTC. Un montant minimum de 3,64 € HT de commission de gestion sera appliqué par emplacement et par tranche de 24h.

CAMPING-CAR PARK assurera le financement et l'installation de l'ensemble des équipements composant l'aire mixte camping & véhicules de loisirs. La liste des équipements est reprise dans le devis transmis à la commune. CAMPING-CAR PARK restera propriétaire de ces équipements. CAMPING-CAR PARK s'engage à tout mettre en œuvre pour maintenir en bon état de fonctionnement ces équipements. Il est précisé que la maintenance et le remplacement des pièces défectueuses seront à la charge de CAMPING-CAR PARK.

Au terme de la convention, CAMPING CAR PARK enlèvera le matériel, à ses frais.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Gérard PIESYK, 1^{er} adjoint.

Monsieur PIESYK explique qu'aucune offre de gérant potentiel n'offrirait les conditions nécessaires à la pérennisation et à l'attractivité du camping municipal.

Il présente l'offre de CAMPING-CAR PARK, notamment la répartition des tâches entre le prestataire et la commune.

Un plan de financement réalisé en interne pour sécuriser la gestion budgétaire permet de confirmer la bonne faisabilité du projet. es travaux de génie civil peuvent être réalisés en régie par le personnel communal pour préparer le terrain avant

la pose du matériel par CAMPING-CAR PARK.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

AUTORISE le maire à signer la convention d'occupation du sol ainsi que tous les actes afférents à l'installation d'une aire « Camping de nos villages » de la société CAMPING-CAR PARK.

QUESTIONS DIVERSES

Le directeur général des services indique que les conseillers numériques du conseil départemental de l'Yonne interviendront à la médiathèque de Toucy à compter du mardi 28 février 2023, de 14H30 à 16H30, toutes les 2 semaines. Il précise les différents types d'ateliers offerts aux usagers. Ce service est gratuit et les personnes intéressées pourront s'inscrire à la Maison France Services.

Madame Françoise FAU, adjointe aux affaires scolaires, lit la carte postale des enfants de CM2 revenus de classe de neige. Ils remercient grandement la commune pour ce séjour inoubliable à la montagne.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'inauguration de l'école de musique lundi 23 janvier 2023. Les enseignants et les élèves sont satisfaits de leur nouvel environnement.

Madame Vanessa PIVAIN rappelle le rassemblement prévu mercredi 1^{er} février 2023 à la cité scolaire Pierre Larousse, par le corps enseignant du collège et du lycée, contre le projet de baisse de la dotation horaire globale (DHG).

Conseil Municipal du mercredi 29 MARS 2023

Monsieur le maire indique la démission de Madame Angélique BAILLY pour raisons personnelles.

Vu l'article L270 du code électoral, la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste. Madame Roberte GRIECO intègre ainsi le conseil municipal de la ville de Toucy. Monsieur le maire présente Madame Sandrine CHAMBAULT qui a rejoint les effectifs du secrétariat de mairie le 1^{er} mars 2023.

Le procès-verbal du conseil municipal du mercredi 25 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable public. Le compte de gestion constate, dans ses écritures, les opérations liées à l'exécution budgétaire de l'exercice 2022, conformément aux autorisations budgétaires votées par l'organe délibérant. Les opérations cumulées à la balance d'entrée au 1^{er} janvier 2022 ont permis d'établir la balance de sortie au 31 décembre 2022.

La situation patrimoniale de la collectivité est retracée dans le bilan par le comptable public. Les chiffres du compte de gestion en exécution concordent avec ceux de la comptabilité communale tels qu'ils ressortent du compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la ville de Toucy pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

BUDGET PRINCIPAL/COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Considérant que Monsieur le maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Gérard PIESYK pour le vote du compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances.

Monsieur MAMERON présente les différentes lignes du compte administratif 2022.

Le compte administratif du budget principal de la ville de Toucy est arrêté comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Total fonctionnement	2 518 385,18	2 844 922,74
Investissement (A)	326 537,56	1 052 588,50
Restes à réaliser (B)	887 112,00	11 760,00
Total investissement (A+B)	1 213 649,56	1 064 348,50

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés (le maire Michel KOTOVTCHIKHINE ne prend pas part au vote),

DECIDE d'adopter le compte administratif 2022 du budget principal de la ville de Toucy tels que présenté ci-dessus

BUDGET PRINCIPAL/AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Après l'approbation du compte administratif 2022 du budget principal de la Ville de Toucy, il peut être procédé à l'affectation des résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement à affecter : 475 385,60 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (chapitre 001) : 653 213,18 €
Solde des Restes à Réaliser : - 875 352,00 €
Solde d'investissement après correction des restes à réaliser : - 222 138,82 €

Couverture du déficit d'investissement (1068) et affectation :
Dotation en réserve (compte 1068) : 222 138,82 €
Report sur l'exercice 2023 (chapitre 002) : 253 246,78 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

DECIDE d'adopter l'affectation des résultats du compte administratif 2022 telle que présentée ci-dessus.

BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable public.

Le compte de gestion constate, dans ses écritures, les opérations liées à l'exécution budgétaire de l'exercice 2022, conformément aux autorisations budgétaires votées par l'organe délibérant. Les opérations cumulées à la balance d'entrée au 1er janvier 2022 ont permis d'établir la balance de sortie au 31 décembre 2022.

La situation patrimoniale de la collectivité est retracée dans le bilan par le comptable public. Les chiffres du compte de gestion en exécution concordent avec ceux de la comptabilité communale tels qu'ils ressortent du compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

APPROUVE le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Considérant que Monsieur le maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Gérard PIESYK pour le vote du compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances.

Monsieur MAMERON présente les différentes lignes du compte administratif 2022.

Le compte administratif du budget assainissement de la ville de Toucy est arrêté comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Total fonctionnement	151 514,16	224 232,56
Investissement (A)	132 554,77	128 089,14
Restes à réaliser (B)	91 830,00	82 217,00
Total investissement (A+B)	224 384,77	210 306,14

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés (le maire Michel KOTOVTCHIKHINE ne prend pas part au vote),

DECIDE d'adopter le compte administratif 2022 du budget assainissement de la ville de Toucy tels que présenté ci-dessus.

BUDGET ASSAINISSEMENT/AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Après l'approbation du compte administratif 2022 du budget assainissement, il peut être procédé à l'affectation des résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement à affecter : 259 510,80 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (chapitre 001) : 35 434,20 €
Solde des Restes à Réaliser : - 9 613 €
Solde d'investissement après correction des restes à réaliser : 25 821,20 €

Couverture du déficit d'investissement (1068) et affectation :
Dotation en réserve (compte 1068) : 0,00 €
Report sur l'exercice 2022 (chapitre 002) : 259 510,80 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

DECIDE d'adopter l'affectation des résultats du compte administratif 2022 telle que présentée ci-dessus.

BUDGET ASSAINISSEMENT/AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Après l'approbation du compte administratif 2022 du budget assainissement, il peut être procédé à l'affectation des résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement à affecter : 259 510,80 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (chapitre 001) : 35 434,20 €
Solde des Restes à Réaliser : - 9 613 €
Solde d'investissement après correction des restes à réaliser : 25 821,20 €

Couverture du déficit d'investissement (1068) et affectation :
Dotation en réserve (compte 1068) : 0,00 €
Report sur l'exercice 2022 (chapitre 002) : 259 510,80 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

DECIDE d'adopter l'affectation des résultats du compte administratif 2022 telle que présentée ci-dessus.

BUDGET LES CINQ QUARTAUTS - COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable public.

Le compte de gestion constate, dans ses écritures, les opérations liées à l'exécution budgétaire de l'exercice 2022, conformément aux autorisations budgétaires votées par l'organe délibérant. Les opérations cumulées à la balance d'entrée au 1er janvier 2022 ont permis d'établir la balance de sortie au 31 décembre 2022. La situation patrimoniale de la collectivité est retracée dans le bilan par le comptable public. Les chiffres du compte de gestion en exécution concordent avec ceux de la comptabilité communale tels qu'ils ressortent du compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

APPROUVE le compte de gestion du budget les cinq Quartauts pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par

BUDGET LES CINQ QUARTAUTS/ COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Considérant que Monsieur le maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Gérard PIESYK pour le vote du compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances. Monsieur MAMERON présente les différentes lignes du compte administratif 2022.

Le compte administratif du budget les cinq quartauts de la ville de Toucy est arrêté comme suit :

en euros	Dépenses	Recettes
Total fonctionnement	390 734,87	390 734,87
Total investissement	390 734,87	390 734,87

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés (le maire Michel KOTOVTCHIKHINE ne prend pas part au vote), **DECIDE** d'adopter le compte administratif 2022 du budget les cinq quartauts de la ville de Toucy tels que présenté ci-dessus.

BUDGET LES CINQ QUARTAUTS/ AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Après l'approbation du compte administratif 2022 du budget lotissement les cinq Quartauts, il peut être procédé à l'affectation des résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement à affecter : 0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (chapitre 001) : 31 283,13 €
Solde des Restes à Réaliser : 0,00 €
Solde d'investissement après correction des restes à réaliser : 31 283,13 €

Couverture du déficit d'investissement (1068) et affectation :
Dotation en réserve (compte 1068) : 0,00 €
Report sur l'exercice 2022 (chapitre 002) : 0,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, **DECIDE** d'adopter l'affectation des résultats du compte administratif 2022 telle que présentée ci-dessus.

BUDGET CAMPING - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Considérant que Monsieur le maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Gérard PIESYK pour le vote du compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances.

Monsieur MAMERON présente les différentes lignes du compte administratif 2022.

Le compte administratif du budget camping de la ville de Toucy est arrêté comme suit :

en euros	Dépenses	Recettes
Total fonctionnement	2 952,43	368,00
Total investissement	368,00	1 265,00

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés (le maire Michel KOTOVTCHIKHINE ne prend pas part au vote),

DECIDE d'adopter le compte administratif 2022 du budget camping de la ville de Toucy tels que présenté ci-dessus.

BUDGET CAMPING - AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Après l'approbation du compte administratif 2022 du budget camping, il peut être procédé à l'affectation des résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement à affecter : - 2 495,69 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (chapitre 001) : 3 255,73 €
Solde des Restes à Réaliser : 0,00 €
Solde d'investissement après correction des restes à réaliser : 3 255,73 €

Couverture du déficit d'investissement (1068) et affectation :
Dotation en réserve (compte 1068) : 0,00 €
Report sur l'exercice 2022 (chapitre 002) : - 2 495,69 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

DECIDE d'adopter l'affectation des résultats du compte administratif 2022 telle que présentée ci-dessus.

FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2023 (DE 2023_20)

Conformément à l'article 1639 A, sous réserve des dispositions de l'article 1639 A bis, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit. A partir de 2023, le conseil municipal retrouve un pouvoir de vote de taux sur la taxe d'habitation qui perdure pour les résidences secondaires. Par conséquent, il convient de délibérer sur les taux de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties), TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) et TH (taxe d'habitation) applicables pour 2023. Pour l'année 2023, les taux proposés à l'approbation du conseil municipal sont égaux à ceux de 2022 et s'établissent à :

- 43,07 % de taux de taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 38,34 % de taux de foncière sur les propriétés non bâties
- 12,43 % de taux de taxe d'habitation

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

DECIDE d'adopter les taux de fiscalités locale pour 2023 tels que proposés.

CESSION DE LA GRANGE - PARCELLE AC 53P

Vu la délibération n°74 du 27 janvier 2010 décidant l'exercice du droit de préemption sur la parcelle, section AC 53P, contenant un immeuble de type grange sur un terrain de 821 m², situé 28 boulevard Pierre Larousse à Toucy,

Considérant l'absence de projet d'équipement public sur cette parcelle,

Considérant l'opportunité de céder ce bien immobilier pour abonder le budget,

Monsieur le maire expose l'historique de cette parcelle ainsi que les différents projets qui étaient envisagés dans le passé. A ce jour, aucun projet n'est fléché sur cette parcelle. Les capacités financières de la collectivité sont orientées vers d'autres sites plus stratégiques. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à lancer les démarches pour céder ce bien immobilier à sa valeur vénale (évaluation France Domaines, annonce immobilière),

Une future séance du conseil municipal permettra d'autoriser la vente définitive une fois les éléments de prix et d'acheteur connus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés

AUTORISE le maire à lancer les démarches pour vendre la parcelle AC53P.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Gilles DEMERSSEMAN qui explique le mode de fonctionnement des conventions avec la CAF de l'Yonne. Les contrats enfance jeunesse avec la CAF n'existent plus et sont remplacés par un nouveau type de contrat : la CTG (convention territoriale globale). Il est proposé de rejoindre la CTG existante sur le territoire, co-signée par la Communauté de Commune de Puisaye Forterre, la commune de Champignelles, la commune de Charry Orée de Puisaye et la commune de Pourrain. La signature de cette convention maintient le service existant, offert à la population. Cette CTG prendra fin au 31 décembre 2024 et il conviendra de la renouveler à cette échéance.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

AUTORISE le maire à signer la CTG du territoire de la Puisaye-Forterre.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE (PSO)

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Gilles DEMERSSEMAN qui détaille le principe des conventions PSO (prestation de service ordinaire). La Convention PSO conclue avec la CAF de l'Yonne a pris fin au 31 décembre 2022. Il convient de signer une nouvelle convention pour bénéficier de ce partenariat avec la CAF. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés

AUTORISE le maire à signer la nouvelle convention PSO avec la CAF de l'Yonne.

REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT

Vu l'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne, contrat n°AN096521 Bonifix, d'un montant de capital restant dû de 163 368,47 € et d'une durée résiduelle de 6 ans,

Considérant que le taux de cet emprunt est un taux fixe de 4,66 % tant que le Libor USD 12 mois est inférieur à la barrière de 6%,

Considérant qu'en cas de dépassement de la barrière de 6%, le taux de l'emprunt devient un taux variable indexé sur le Libor USD 12 mois,

Considérant qu'au 3/3/2023, le taux du Libor USD 12 mois est de 5,69 %,

Considérant la suppression de l'indice Libor USD 12 mois fin juin 2023 (nouvelle législation européenne),

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances. Monsieur MAMERON indique que la ville de Toucy a été contacté par la Caisse d'Epargne pour refinancer l'emprunt mentionné ci-dessus.

La Caisse d'Epargne propose un refinancement intégrant ou non, sur option, les indemnités de remboursement anticipé (soulte), à un taux de 3,99 % sur la même durée résiduelle de 6 ans. La proposition : Capital restant dû : 163 368,47 € / Soulte : 7 994,00 € / Montant refinancé : 171 362,47 € / Durée : 6 ans / Taux fixe : 3,99 %

En raison de l'évolution des taux, nous attendons un nouveau calcul de la soulte par la Caisse d'Epargne, la soulte étant calculée en fonction des conditions du marché des taux interbancaires. En outre, il existe une incertitude sur la date officielle de l'extinction de l'indice LIBOR 12 mois USD. Il est proposé d'autoriser le maire à signer un refinancement du prêt n°AN096521 si les conditions de marché (taux et soulte) sont acceptables eu égard à l'équilibre du budget de la commune. La direction générale des services analysera les

offres proposées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

AUTORISE le maire à négocier et contracter un refinancement du prêt n°AN09652.

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Vu la délibération du 27 février 2019 lançant l'étude sur la rénovation énergétique et l'accessibilité de l'hôtel de ville,

Vu l'étude de faisabilité et d'opportunité de l'ATD de l'Yonne établie en juillet 2021,

Vu l'étude énergétique (chaufferie bois) réalisée par CEBI 45 en décembre 2022,

Vu les différentes réunions de travail sur le sujet,

Vu la réunion "toutes commissions" du lundi 13 mars 2023 relative au projet de réhabilitation de l'hôtel de ville, de la maison des sœurs et des annexes,

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Gérard PIESYK, adjoint aux travaux, à l'urbanisme et au droit des sols.

Le projet de réhabilitation, de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de l'hôtel de ville, de la maison des sœurs et des annexes a évolué depuis son lancement en 2019.

L'étude énergétique réalisée en 2022 a mis en lumière l'intérêt de créer une chaufferie bois alimentant l'hôtel de ville, la maison des sœurs, le dojo et la salle polyvalente. Ce projet couvre non seulement les bâtiments mentionnés ci-dessus, mais aussi les bâtiments annexes et l'environnement paysager. Sur l'annexe, les bâtiments communaux et les zones extérieures à aménager sont respectivement en rouge et en vert. Le temps et les études ont permis de mûrir la réflexion. La crise de l'énergie et plus particulièrement, la forte hausse du coût de la fourniture d'électricité, ainsi que l'inflation, ont fragilisé l'équilibre de notre budget. La hausse des coûts de la construction est un point très contraignant. Il convient de retrouver de la marge de manœuvre financière tout en attendant un retour d'un contexte économique plus favorable, tout en continuant d'avancer sur ce projet ambitieux et nécessaire pour la commune. En raison des enjeux et des exigences architecturales, fonctionnelles et techniques du projet, ainsi que de l'enjeu financier pour la ville de Toucy, il est proposé d'approfondir le projet et de confier une nouvelle mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un bureau d'études ou un groupement de bureaux d'études spécialisés, à même de nous accompagner pour un projet d'une telle complexité.

Madame Dominique ARNOULT confirme que le volet paysager du projet est très important et mérite une étude plus approfondie. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à lancer une consultation en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Une future séance du conseil municipal permettra de valider ce nouvel AMO.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés

DECIDE d'autoriser le maire à lancer une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet détaillé supra.

AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION TOUCY/NEMA

Vu la convention d'occupation précaire signée avec l'association Toucy'nema en date du 9 novembre 2021,

Considérant la situation financière de l'association sur présentation du bilan et compte de résultat 2022,

Considérant la volonté de pérenniser ce service d'intérêt culturel au sein de la ville de Toucy,

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Gilles DEMERSSEMAN, conseiller délégué à la culture et aux associations.

Monsieur DEMERSSEMAN expose la chance pour la ville de Toucy d'avoir une association qui a relancé l'activité cinéma. Le lancement par l'association Toucy'nema a eu lieu durant la période covid. L'analyse des états financiers laisse apparaître une fragilité financière. L'activité de l'association Toucy'nema a une vocation culturelle mais aussi commerciale.

Monsieur DEMERSSEMAN indique qu'il serait souhaitable de pérenniser cette activité essentielle pour le territoire et son attractivité culturelle.

Il est proposé de conclure un avenant à la convention d'occupation précaire en modifiant l'article "redevance" pour porter la redevance mensuelle à un montant de 0,00 €. Notons que le montant initial était de 310 € révisable chaque année.

Aussi, il est proposé de faire des points semestriels afin de suivre l'activité de l'association Toucy'nema.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

AUTORISE le maire à signer un avenant à la convention d'occupation précaire avec l'association Toucy'nema vu les conditions supra. Le conseil municipal se réserve une clause de revoyure sur le sujet.

CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'avis conforme du comptable public en date du 29 mars 2023 ;

Considérant la nécessité d'optimiser la chaîne achat de la commune de Toucy,

Considérant la nécessité de pouvoir régler des menues dépenses par carte bancaire ;

Il est proposé au conseil municipal la création d'une régie d'avance comme suit :

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie d'avances auprès de la mairie de Toucy ;

ARTICLE 2 - Il est institué une régie d'avances pour le paiement des dépenses suivantes : Alimentation - Fournitures de bureau - Produits d'hygiène et d'entretien - Achats en ligne, Téléphonie - Petits matériels.

ARTICLE 3 - Les dépenses désignées à l'article 3 sont payés selon le mode de règlement suivant : Carte Bancaire - Prélèvement

ARTICLE 4 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur es qualité auprès du Service de Gestion Comptable d'Auxerre ;

ARTICLE 5 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1500 euros.

ARTICLE 6 - Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses, au minimum un fois par mois.

ARTICLE 7 - Le régisseur sera désigné par arrêté du Maire sur avis conforme du comptable.

ARTICLE 8 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 8 - Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 9 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 - Le maire de la commune de Toucy et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, **AUTORISE** la création de la régie d'avance selon les articles détaillés ci-dessus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

AUTORISE la création de la régie d'avance selon les articles détaillés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire fait un retour sur le conseil communautaire du lundi 27 mars 2023 qui s'est tenu à Bléneau. Il fait la lecture du courrier du président du conseil communautaire, Monsieur SAULNIER ARRIGHI, qui annonce le lancement imminent des travaux de construction du futur centre aquatique à Toucy, qui apportera une attractivité territoriale certaine. Monsieur le maire rappelle la temporalité du projet et la réglementation des surfaces en zones humides (code de l'environnement). L'ensemble de la démarche permet notamment de compenser les impacts sur les zones humides par des mesures de renaturation. Monsieur le maire note l'importance de cette équipement structurant pour le territoire et aussi pour l'apprentissage de la nage pour les enfants.

Il rappelle l'implication de la ville de Toucy dans le projet de construction du centre aquatique, à savoir : un fonds de concours de 700 000 euros et un montant d'au moins 300 000 euros pour les VRD (voiries et réseaux divers).

Monsieur Gérard PIESYK fait un point d'avancement des travaux du camping des 4 merlettes. Des travaux de génie civil sont en cours. Les équipements seront installés le 20 avril 2023 par le prestataire.

Monsieur Gérard PIESYK indique le lancement d'une étude énergétique pour le bâtiment cinéma réalisé par le biais du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne. La participation de la commune est d'un montant de 238 euros.

Monsieur Jean-Michel DUBOIS fait un point sur le projet de sécurisation des abords des établissements scolaires. A la cité scolaire Pierre Larousse, un dispositif provisoire sera installé au niveau des stationnements des cars afin de tester le projet en condition réelle. Un autre volet de ce projet de sécurisation concerne aussi l'école maternelle, l'école élémentaire et l'école de musique. Le chiffrage est en cours avec l'évaluation des subventions possibles.

Son Marché du Samedi

Fustimiel

Miels & pains d'épices

M. Fustinoni - le samedi
face au restaurant du Lion d'Or
03 86 44 85 89

Anaïs SANJUAN

Productrice - Maraîchère - Légumes de saison

Le JARDIN des VIGNES BLANCHES



15 rue des vignes blanches
89113 CHARBUY
06 23 30 19 73



CHARCUTERIE DE LA PLACE SARL



PENSEZ à passer VOS commandes !

EARL LA MAITERIE

Ghislaine, Christian et Joël BONAME



Confitures, poulets, œufs fermiers



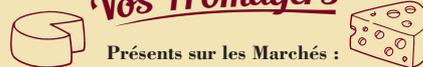
6 rue des Valots
89110 VILLIERS SUR THOLON
Tél. : **03 86 63 44 45**
Fax 03 86 91 58 72

Au POISSON Gourmand



3 pl de l'église 89520 St Colombe sur Loing
Frédéric : **06 38 72 52 36**

Etienne - Patricia Vos Fromagers



Présents sur les Marchés :

- Mardi : Aillant/Tholon - Bléneau
- Mercredi : Château-Renard • Jeudi : Courtenay
- Vendredi : Châtillon-Coligny - St-Fargeau
- Samedi : Toucy - Courtenay
- Dimanche : St-Julien-du-Sault - Charny

6 rue de l'avenir

45220 Douchy Montcorbon
Tél. : 06 27 58 77 25 / 06 82 04 52 64

APPLENCOURT PRIMEUR



Nathalie Appencourt
89144 - Ligny le Chatel
nathalie.appencourt@laposte.net
Tel : 06 73 08 38 45



Sur vos marchés depuis deux générations !

Détail et demi gros - Gamme Bio - Réservation - Produits locaux - Culture raisonnée



Huîtres, Moules, Coquillages

Varlet Arnaud et Corinne



VENEZ DÉCOUVRIR NOS PRODUITS LE :

- Jeudi matin : marché de Courtenay
- Vendredi matin : marchés de Sens et d'Auxerre
- Vendredi après-midi : Vincelles (sur la parking de la cave)
- Samedi matin : marchés de Toucy et Joigny
- Samedi après-midi : Vincelles (sur la parking de la cave)
- Dimanche matin : marché d'Auxerre (rue du Pont)

Tél. Arnaud : 06 60 31 23 81 • Corinne : 06 30 49 72 22
Site : huitres-varlet.com • E-mail : huitresvarlet@gmail.com

EARL Pépinières Habert

54, allée du Château
45270 BELLEGARDE
tél. 02.38.90.11.22
fax 02.38.90.25.71
e-mail : pepinieres.habert@wanadoo.fr

Producteur de Volailles Ferme des Bedins



ELEVAGE EN PLEIN AIR
Route de Prunoy - 89120 PERREUX
03 86 91 62 08

Crèmerie de Boisfleury



Beurres
Œufs
Fromages
Détail et Demi-gros

DAVID CAMEAU
Boisfleury - 2 rue des levées
58150 TRACY-SUR-LOIRE
davidcameau@aol.com
Tél : 06 74 19 64 87

Sur vos marchés depuis 1973
Mercredi : Sancé (18)
Jeudi : Saint-Satur (18)
Vendredi : Pouilly/Loire (58)
Samedi : Toucy (89)
Dimanche : Cosne/Loire (58)

ELAN BRASS BAND

PRÉSENTE

LA FANFIEUTE

Le festival qui r'met l'facteur su'l vélo !



8 JUILLET 2023 TOUCY

Gratuit - Buvette - Restauration

renseignements : elanbrassband@gmail.com



@elanbrassband